



R
A
P
P
O
R
T

2020

D'ACTIVITÉ



La Montre Française



France Horlogerie & la montre française



Lamontrefrancaise

www.francehorlogerie.com

www.lamontrefrancaise.com

"Placez votre main sur un poêle une minute et ça vous semble durer une heure. Asseyez-vous auprès d'une jolie fille une heure et ça vous semble durer une minute. C'est ça la relativité."

Albert Einstein *Mathématicien, Physicien, Scientifique (1879 - 1955)*

Ce rapport d'activité diffère des années précédentes en raison de la pandémie Covid-19.

En particulier avec la suspension des salons professionnels, c'est tout un volet habituel que l'on ne retrouvera pas dans ce rapport.

A contrario la mise en œuvre des mesures de confinement et de soutien aux entreprises a fortement mobilisé France Horlogerie, notamment au niveau des relais d'information.



22, avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris - France
Tél. : 33 (0)1 53 77 29 00
www.francehorlogerie.com
www.lamontrefrancaise.com
contact@cfhm.com

siret : 784 358 673 00035
code APE : 9411Z

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

2020 France Horlogerie : le Temps du futur

La Fondation du Temps

Temps légal et synchronisation horaire

Synchronisation horaire et changement d'heure

4 à 7

4

5

6 à 7

2020 France Horlogerie : des multiples facettes

Réseaux sociaux et communication digitale de la montre française

Plateforme la Montre française

Locaux France Horlogerie

Travail de France Horlogerie au quotidien face aux mesures covid-19

Définition des plans de relance France Horlogerie et France Industries creatives

Financement de la profession : lobbying PLFR 2020/PLF 2021 et discussions SDH

Action de France Industrie : volet impôt de production

UIMM accord d'extension

La crise des salons professionnels

Club technique des compétences horlogères

Economie circulaire

Echange de données informatisé (EDI)

Appellations

Normalisation horlogère internationale

France Horlogerie dans les organisations au service de la profession

Le savoir-faire horloger inscrit à l'Unesco : une coopération franco-suisse

8 à 38

8 à 19

20

20

21

22 à 23

23 à 24

24

25

26 à 27

28

29

30

30 à 31

32

33 à 36

37 à 38

2020 France Horlogerie : les adhérents se distinguent

39 à 41

2020 Chiffres

Production

Exportations et réexportations

Importations

Origine des produits horlogers mis à la consommation en France

Chiffre d'affaires hors taxes 2019 et 2020

Commerce extérieur français 2020

42 à 45

42

42 à 43

43

43

44

45

France Horlogerie

Ses missions

Son organisation

Ses partenaires et interlocuteurs

46 à 47

46

46

47

2020 FRANCE HORLOGERIE : LE TEMPS DU FUTUR

LA FONDATION DU TEMPS

Si la crise sanitaire a quelque peu perturbé le calendrier initial, les travaux de réflexion se sont poursuivis en 2020.

Le comité de pilotage, outre les membres concernés de France Horlogerie, a réuni à plusieurs reprises des représentants des Observatoires de Paris et de Besançon, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et de Francéclat. Ce dernier ayant cofinancé les frais d'études menées par le consultant Zebra.

Le comité de pilotage a validé le fait que la Fondation du Temps devait être la « maison commune » où laboratoires, entreprises, acteurs et utilisateurs du Temps pourraient se rencontrer régulièrement pour transposer le concept de temps dans les usages.

La nécessité de développer la communication sur les compétences françaises en matière de Temps Fréquence a été mise en évidence. Cette communication doit diffuser à l'ensemble des acteurs économiques la notion de temps légal synchronisé, traçable et certifié, notamment dans le cadre de la cybersécurité et l'IoT.

En outre, l'approche ne peut plus être réduite au niveau du temps légal français mais s'ouvrir à une perspective européenne et la Fondation doit pouvoir accompagner le développement de formations pour sensibiliser les utilisateurs du temps à son usage.

La Fondation aura pour vocation de changer la notion d'impact du temps sur le monde par une meilleure synchronisation de l'humain et de la machine entre eux. Elle oeuvrera à :

- remettre le temps au coeur de toutes les attentions pour en faire une valeur d'épanouissement et un vecteur de développement,
- fournir les clés scientifiques et émotionnelles pour une plus grande maîtrise du temps.

Le public visé concernera l'ensemble des professionnels européens privés et publics pour qui le temps a une influence sur leur activité et les particuliers sensibilisés à leur synchronisation et à l'air du temps.

Le comité de pilotage a validé l'articulation des **actions de la Fondation** autour de deux volets :

- Un volet sur la **synchronisation scientifique et technique** pour défendre la cause de la mesure et du contrôle du temps.

L'accent doit être mis sur la prise de conscience d'une nécessaire synchronisation des technologies en vue de bénéficier d'une heure fiable, certifiée (temps légal français), précise, traçable, identique et sécurisée. Cette synchronisation couvre de multiples acteurs (transport, énergie, banques, notaires...) qui n'ont pas toujours conscience des enjeux. Elle concerne les champs non seulement de l'horlogerie mais celui de l'ensemble de l'IoT.

Qui plus est, la Fondation visera à promouvoir le rôle joué par la France en matière de Temps Fréquence

- Un volet sur la **synchronisation sociétale** : la Fondation pourrait ainsi soutenir des travaux de chercheurs, penseurs, sociologues, anthropologues qui réfléchissent à la perception et la gestion du temps selon les individus (à titre d'exemple : le débat sur le changement d'heure aurait bien besoin d'une vision éclairée plus qu'émotionnelle ou celui sur les mobilités urbaines et le télétravail pour les villes). Elle assurera la promotion des acteurs (produits, applications, savoir-faire, formations et écoles, restauration et valorisation du patrimoine, savoir-être). Elle encouragera les partenariats, accords stratégiques inter-entreprises sur des sujets transversaux (organisation des cycles et temps de production). Ces thématiques seront complétées par des conférences, des événements ou l'organisation de think-tanks sur des sujets ciblés.

Le dernier trimestre 2020 a été consacré à des échanges avec les acteurs du Temps Fréquence pour affiner les actions et les budgets à consacrer du volet scientifique et technique.

L'objectif est de pouvoir proposer le dossier portant création de fondation d'utilité publique courant 2021, notamment à l'occasion du congrès Time-World. Outre la recherche d'ambassadeurs et de financeurs, ce dossier sera ensuite instruit par le ministère de l'Intérieur, puis après avis du Conseil d'Etat, la création fera l'objet d'un décret pris par le Premier ministre, l'objectif étant d'avoir une mise en place effective dans le courant de l'année 2022.



2020 FRANCE HORLOGERIE : LE TEMPS DU FUTUR

TEMPS LÉGAL ET SYNCHRONISATION HORAIRE

L'article 1^{er} du décret du 6 mars 2017 fixe le temps légal (ou heure légale) par référence au temps universel coordonné (UTC) établi par le Bureau international des poids et mesures (BIPM) situé à Sèvres près de Paris.

Ce décret désigne l'Observatoire de Paris pour établir la valeur locale de l'UTC, dénommée « temps légal de base », et de la fournir aux utilisateurs.

Sur le territoire métropolitain, le temps légal est obtenu en ajoutant une heure au temps légal de base. Toutefois, pendant la période d'heure d'été qui commence à 1 heure du matin, temps légal de base, le dernier dimanche de mars, et qui se termine à 1 heure du matin, temps légal de base, le dernier dimanche d'octobre, le temps légal est obtenu en ajoutant deux heures au temps légal de base.

La synchronisation horaire permet, à partir de sources extérieures (par exemple horloges au césium), de synchroniser la base de temps à quartz non seulement pour les horloges, centrales horaires ou serveurs de temps mais aussi tous objets connectés disposant d'une base ou d'un moyen de lecture du temps.

Cette synchronisation peut s'effectuer soit par voie hertzienne (émetteur d'Allouis 162 kHz en France), satellitaire (GPS américain ou Galileo européen) ou via Internet. Elle est notamment utile lors des deux changements d'heure annuels.

La précision diffusée peut aller jusqu'à la nanoseconde (un milliardième de seconde).

France Horlogerie compte plusieurs acteurs liés aux équipements de réception du signal horaire.

Allouis (signal horaire ALS 162 kHz)

Nom de la commune du département du Cher (près de la ville de Bourges) sur laquelle est située l'antenne appartenant au groupe TDF.

C'est depuis cette antenne qu'est diffusé, sur la fréquence grandes ondes de 162 kHz, le signal de synchronisation horaire ALS 162.

Jusqu'au 31 décembre 2016, ce signal était émis en même temps que la radio France Inter. Ce signal présente l'avantage de pouvoir être reçu dans des enceintes confinées et couvre actuellement un spectre allant des Canaries jusqu'à la Finlande.

La pérennisation de ce signal horaire a été actée en 2016 par les pouvoirs publics en raison de l'importance que ce signal présente pour les opérateurs publics ou privés (transports aériens et ferroviaires, éclairage urbain, distribution d'électricité ou d'eau, horloges d'édifices ou d'hôpitaux...).

Il concerne des applications aussi bien stratégiques que sécuritaires.

L'article 65 de la loi sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (dite Loi ELAN) a modifié le code des postes et des communications électronique, pour confirmer l'ANFR à compter du 1^{er} janvier 2019 dans la gestion de la diffusion par voie hertzienne terrestre des données horaires du temps légal français.

L'ANFR a reconduit la mission de service public effectué depuis 2004 par France Horlogerie pour la maintenance des équipements horaires basés à Allouis pour la production du signal horaire. L'année 2019 a vu l'achèvement de la dernière phase de remplacement des équipements installés depuis 1984.

Ce financement a été assuré par la perception d'un droit d'utilisation perçu sur l'installation des antennes réceptrices du signal horaire. France Horlogerie a ainsi assuré cette modernisation des équipements sans contribution de l'Etat.

Le signal horaire, à quoi ça sert ?

Utilisé par de nombreux professionnels, ce signal est inaudible mais, lorsqu'il est capté par un appareil approprié, **il fournit l'heure légale française.**

Certaines grandes entreprises assurant une mission de service public mais aussi des collectivités locales ont recours à ce signal pour synchroniser des horloges de lieux publics, des panneaux d'information, des systèmes de commandes de l'éclairage public ou encore la synchronisation des horodateurs.

Ce signal permet également de faire fonctionner des secteurs exigeant une fiabilité de synchronisation : contrôle du trafic aérien et routier, transport ferroviaire, centrales nucléaires...

Ce service de radio-synchronisation sur la fréquence 162 kHz fournit une référence de temps d'une précision très élevée et d'une grande fiabilité. Il a l'avantage de pouvoir être mieux reçu dans des espaces intérieurs confinés (y compris les tunnels routiers) que d'autres bases de temps, comme celles du GPS ou des réseaux de téléphonie mobile.

2020 FRANCE HORLOGERIE : LE TEMPS DU FUTUR

SYNCHRONISATION HORAIRE ET CHANGEMENT D'HEURE

L'instauration d'une harmonisation de l'heure à l'échelon de l'Union européenne a plus de 40 ans. Elle s'est accompagnée, au fil du temps, d'un développement d'automatismes horaires calés sur le changement d'heure été/hiver fin mars et fin octobre.

Cette modification horaire que constitue l'introduction de l'heure d'été relève de la responsabilité de l'Observatoire de Paris conformément au décret n° 2017-292 du 6 mars 2017.

L'Observatoire a notamment pour mission d'établir et de diffuser le temps légal français (ou heure légale) par référence au temps universel coordonné (UTC). Il détermine la valeur locale de l'UTC, dénommée « temps légal de base », par ajout à ce dernier d'une heure entière (hiver) ou de deux heures (été) pour les départements métropolitains.

Initialement mars 2021 devait consacrer le retour à une heure unique mais la crise sanitaire a perturbé le calendrier envisagé par l'Union européenne d'autant que les Etats membres ne sont manifestement pas tous d'accord entre eux sur le choix de l'heure.

En réalité la question du changement d'heure est une vieille histoire :

- déjà en 1784, Benjamin Franklin évoque pour la première fois dans le quotidien français Le journal de Paris la possibilité de décaler les horaires afin d'économiser l'énergie. Dans une société rurale qui vit à l'heure solaire qui varie de 50 minutes de l'est à l'ouest de la France, cette proposition n'est pas vraiment populaire. En fait Benjamin Franklin est allé jusqu'à imaginer une taxe sur les volets clos des Parisiens après le lever du soleil, comme quoi l'imagination fiscale n'est pas nouvelle !

- ce n'est qu'en 1891, en raison du développement des transports ferroviaires et de la nécessité d'unifier le temps pour bien synchroniser les trains, que la France disposera d'une heure unifiée (méridien de Paris puis en 1911 méridien de Greenwich).

- l'Allemagne est le premier pays à instaurer un changement d'heure (avril 1916), suivie de peu par le Royaume-Uni (mai 1916). En France, l'introduction d'une heure d'été est proposée à titre provisoire en 1916 puis votée définitivement en 1917. Elle est déjà motivée par des raisons d'économie d'énergie (gaz et charbon) en ces temps de guerre. La France devance les États-Unis qui vont adopter le changement d'heure en 1918.

- la 2^e guerre mondiale remet en cause ce dispositif puisque la France, en fonction de l'occupation de son territoire se cale peu à peu sur l'heure dite « allemande » (+2 heures l'été).

- en novembre 1945, la France établit en définitive une heure uniforme toute l'année (+1 heure, actuelle heure dite d'hiver).

- le décret du 19 mars 1975 instaure à compter de 1976 un retour au passage à l'heure d'été du dernier week-end de mars à celui de septembre puis au dernier week-end d'octobre à compter de 1996. La 1^{ère} crise pétrolière et le souci de faire des économies d'énergie dont le coût pèse sur la balance commerciale française motivent ce retour au système mis en place durant la 2^e guerre mondiale.

- Le changement d'heure estival a été introduit dans l'ensemble des pays de l'Union européenne au début des années 1980. Néanmoins, pour faciliter les transports, les communications et les échanges au sein de l'UE, les dates de changement d'heure sont harmonisées par la directive 2000/84/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 janvier 2001.

2020 FRANCE HORLOGERIE : LE TEMPS DU FUTUR

SYNCHRONISATION HORAIRE ET CHANGEMENT D'HEURE

Depuis le sujet fait débat régulièrement sur le maintien ou non de l'heure d'été et du changement d'heure : perturbations du sommeil, moindres économies d'énergie... Sur le plan politique, par 354 voix contre 153 (et 12 abstentions), les eurodéputés ont demandé en 2018 à la Commission européenne d'engager l'abrogation du changement d'heure. Depuis le Parlement européen s'est prononcé mardi 26 mars 2019 pour une suppression du changement d'heure en 2021 avec 410 voix pour et 192 contre.

Chaque pays doit choisir de rester à l'heure d'hiver ou à l'heure d'été mais la question reste pendante dans la mesure :

- où la crise sanitaire a retardé la coordination entre Etats membres,
- on s'est aperçu que des heures différenciées entre certains Etats est beaucoup plus complexe pour la facilitation des échanges intra-communautaires.

Pour notre pays, la consultation réalisée par l'Assemblée Nationale qui n'a pas de valeur contraignante a dégagé une tendance en faveur du maintien de l'heure d'été toute l'année mais quid :

- de nos relations avec nos pays voisins l'Espagne qui serait plus encline à se caler sur le Portugal (heure d'hiver), notamment pour les travailleurs transfrontaliers
- des habitants de Brest qui subiraient mi-décembre un lever de soleil à 10 h !
- Si les horloges calées sur le Temps légal émis depuis l'émetteur ALS 162 n'auront pas de difficulté à rester synchronisées sur une heure unique, bon nombre d'horloges autonomes resteront programmées sur le double changement d'heure annuel.

France Horlogerie a donc appelé l'attention de la ministre chargée de l'Industrie à ce sujet sur la prise en compte de cet aspect.

Au-delà des difficultés rencontrées dans la mise en conformité d'une partie du parc d'automates horaires, les pouvoirs publics européens et nationaux devraient engager une réflexion sur la mise en œuvre d'un véritable système européen de synchronisation horaire, d'autant que de nombreuses applications doivent pouvoir se synchroniser sur un temps à la fois légal, précis, fiable et traçable.

Le signal ALS 162 est indispensable pour éviter toute contestation pour les radars tronçons qui y sont reliés, car calés sur le temps légal français.

Cela n'empêche nullement d'envisager d'autres perspectives de développement pour la synchronisation horaire : par exemple le projet SCPTIME pour des exigences très hautes en matière de sécurité, certification, précision, traçabilité (cas des transactions bancaires).

L'Internet des objets et son explosion dans les années à venir constitue un vecteur essentiel pour le développement de la synchronisation horaire. Beaucoup de monde n'a pas conscience du facteur du temps et de sa synchronisation. Cette prise de conscience doit pouvoir se faire avec les projets de création suivants :

- la **Time Technologies International School** qui va monter en puissance sur 2022 à La Mure afin de sensibiliser les différents utilisateurs professionnels du temps sur les enjeux Temps Fréquence et de la cybersécurité.
- la **Fondation du Temps** (voir infra.)

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

RÉSEAUX SOCIAUX ET COMMUNICATION DIGITALE DE LA MONTRE FRANÇAISE



10 281 SESSIONS
+166%

61 790 SESSIONS DEPUIS LA CRÉATION

8 366 VISITEURS
UNIQUES
+137%

7M 4S +73%

DURÉE MOYENNE DE SESSIONS

15 ARTICLES
PAR MOIS
+30%

+ 12 BRÈVES

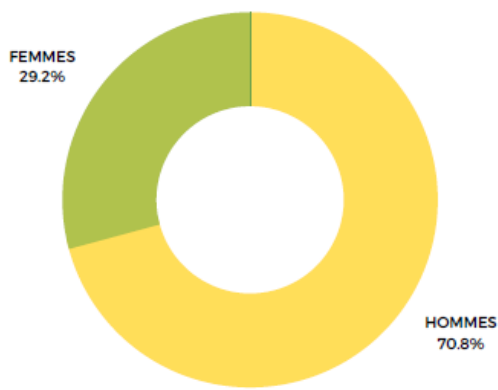
SITE LA MONTRE FRANÇAISE

L'année 2020 été une excellente année pour le site La Montre Française +166 % de sessions et + 137 % de visiteurs uniques, la durée moyenne des visites enregistre aussi une hausse significative +73% avec des sessions de 7min04s, cette performance est en partie le fruit d'une fréquence de publications de 15 articles et 12 brèves par mois ainsi que de l'amélioration constante du référencement du site La Montre Française.

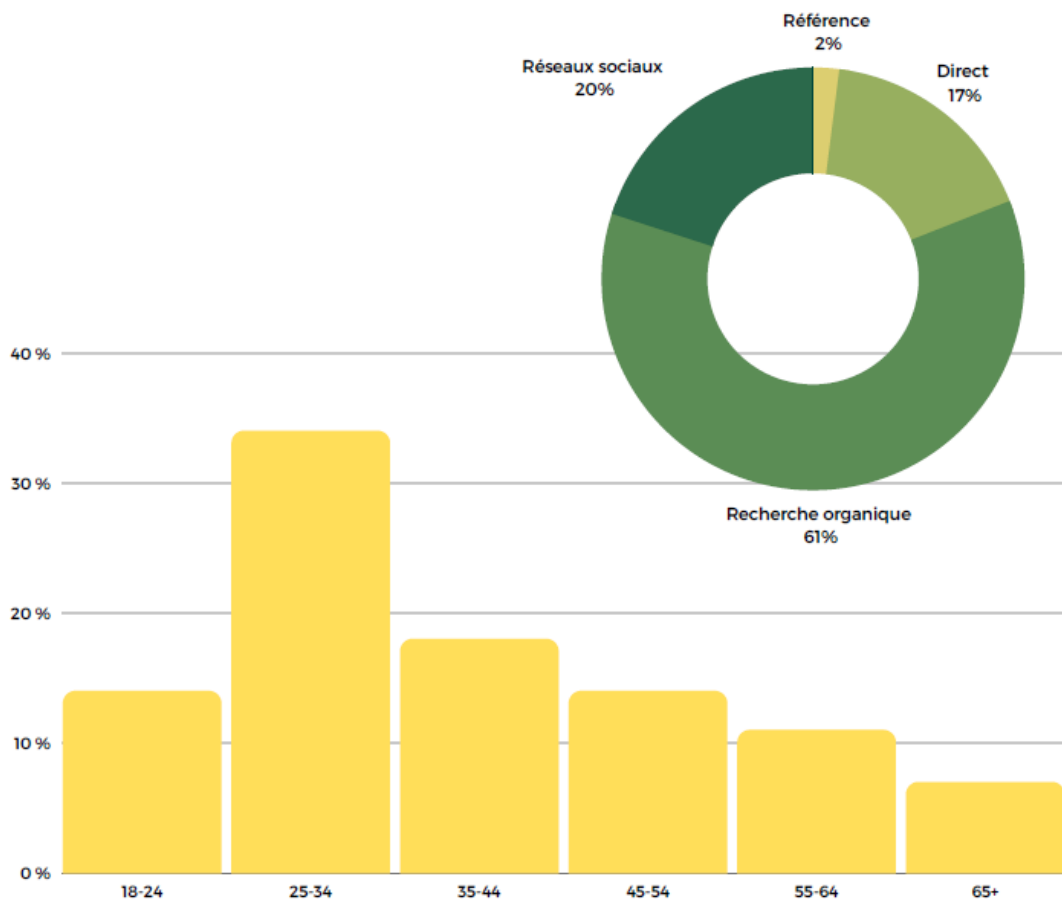
Depuis le début de l'année, la Montre Française met à l'honneur en couverture du site une marque horlogères française tous les 15 jours.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

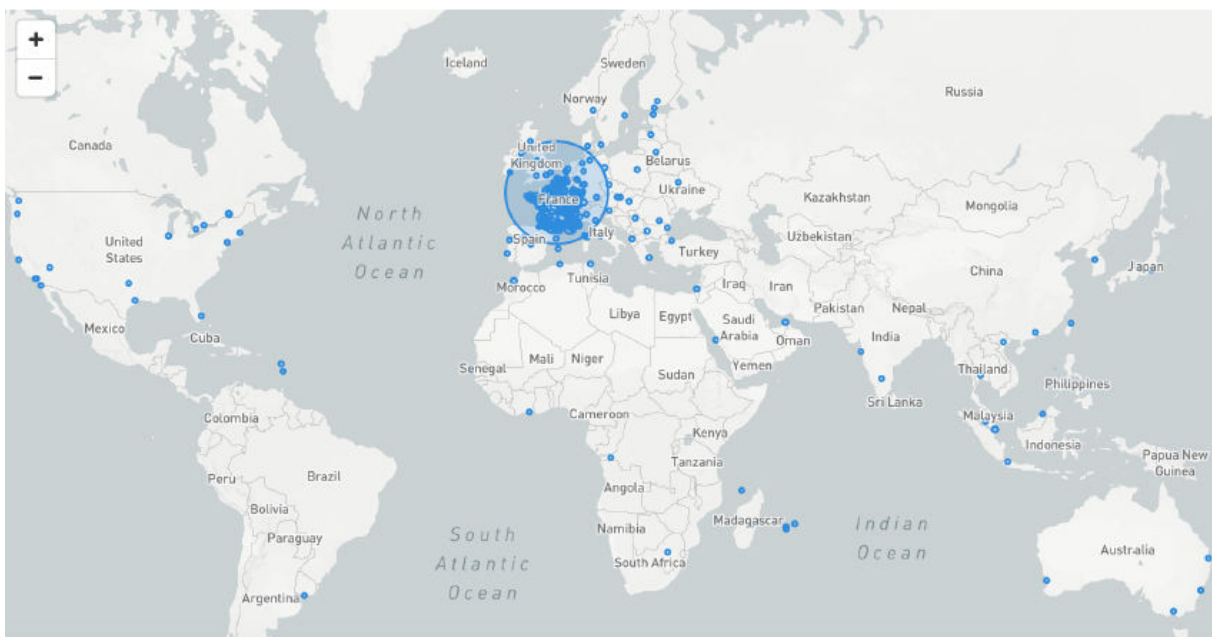
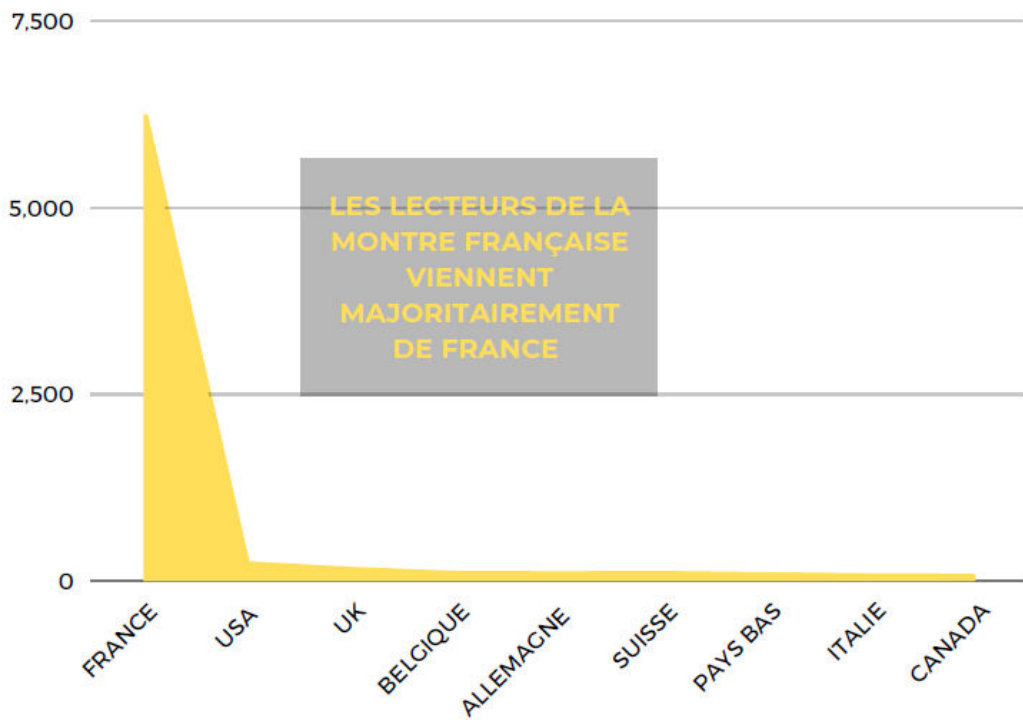
AUDIENCE DU SITE WEB LA MONTRE FRANÇAISE



- **70,8 %** de nos lecteurs sont des hommes,
- **34,25 %** de nos lecteurs ont entre 25 et 34 ans
- **61 %** de nos lecteurs viennent via les moteurs de recherches grâce à l'optimisation de notre positionnement.



2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES



2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES



12 582

ABONNÉ(E)S

-0,01%

+ 3000 ACTIFS - 3260 INACTIFS

8,1%

TAUX
D'ENGAGEMENT

+34%

1,1 M

PORTÉE TOTALE

+29%

93 221

INTERACTIONS AU TOTAL

+31%

INSTAGRAM

LA MONTRE FRANÇAISE

La communauté Instagram de La Montre Française a connu un renouvellement important cette année, tout en restant au même nombre **12582** abonné(e)s,

Un grand changement, **3260** comptes "inactifs" ont quitté notre Instagram pour faire place à **3000** comptes actifs majoritairement dans l'hexagone, avec un taux d'engagement très satisfaisant de **8,1%** et une large portée de **1,1 Million**

Nous avons aussi constaté une augmentation significative de messages de demandes d'informations sur les marques

Taux d'engagement : nombre de fois où les personnes interagissent avec les contenus par rapport au nombre total de personnes touchées.
Interactions : nombre de j'aimes, commentaires et partages (story, publication, profil)

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES



290 PUBLICATIONS
1 051 PUBLICATIONS AU TOTAL

1 451 STORIES
+203%

5 212
PARTAGES DE STORIES

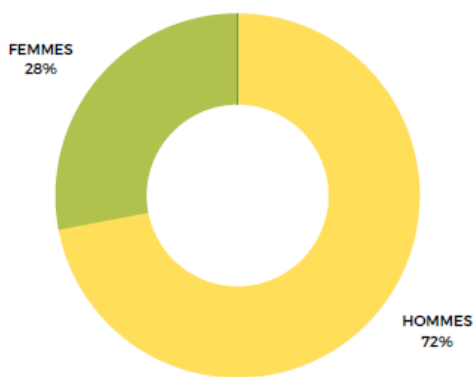


Depuis le début de l'année la majorité des articles du site LMF sont publiés en story sur Instagram.

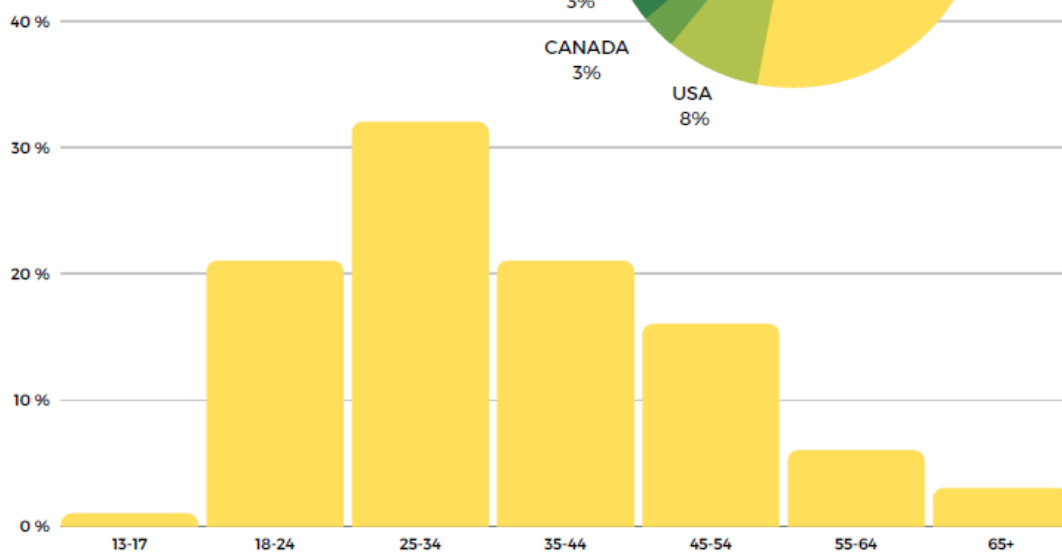
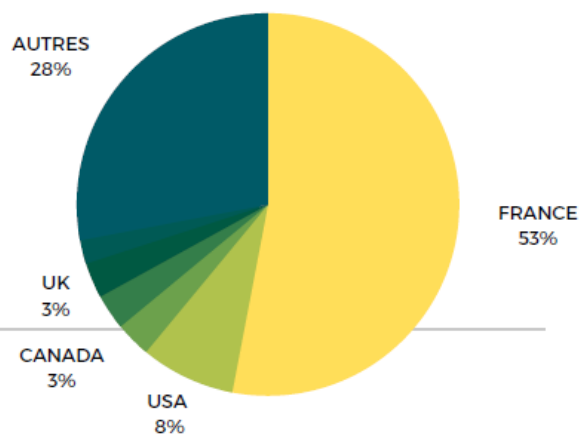


2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

AUDIENCE INSTAGRAM LA MONTRE FRANÇAISE



- **72 %** de nos abonnés sont des hommes,
- **32 %** de nos lecteurs ont entre 25 et 34 ans.
- **13%** de nos abonnés sont d'île de France dont **82 %** de parisiens,



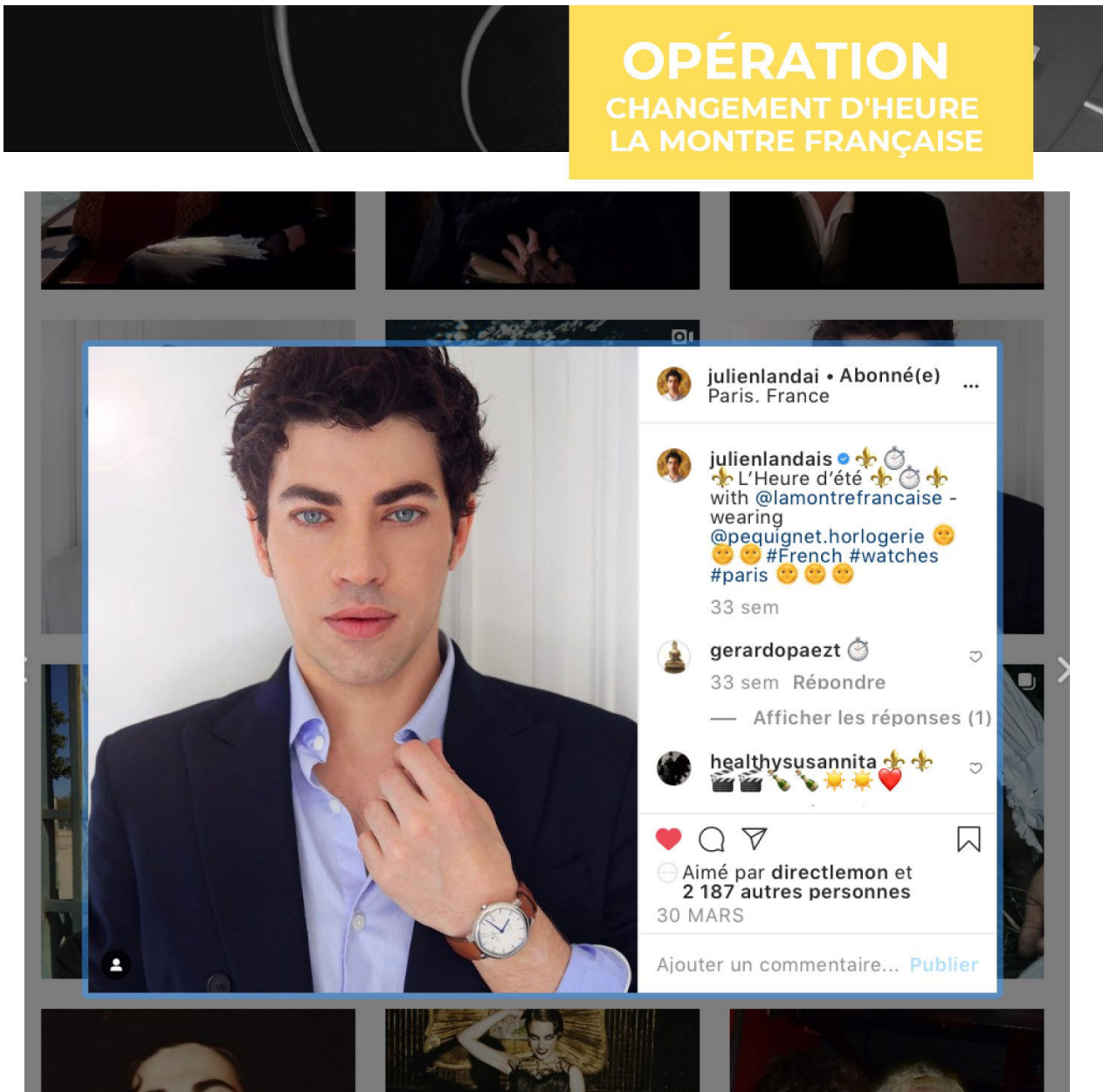
2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES



Collaboration avec Barbara Opsomer : Actrice, comédienne et chanteuse

- Une publication photo sur l'Instagram de Barbara Opsomer avec les mentions @lamontrefrancaise et @fobpariswatches avec plus de **9,8K**.
- Une vidéo sur le changement d'heure avec présentation de La Montre Française en storie sur le compte de Barbara Opsomer et sur le compte LMF avec un cumul de plus de **48K** de vues.
- Une hausse de plus de **200%** des visites du site LMF durant la semaine de promotion (Barbara + Julien Landais).

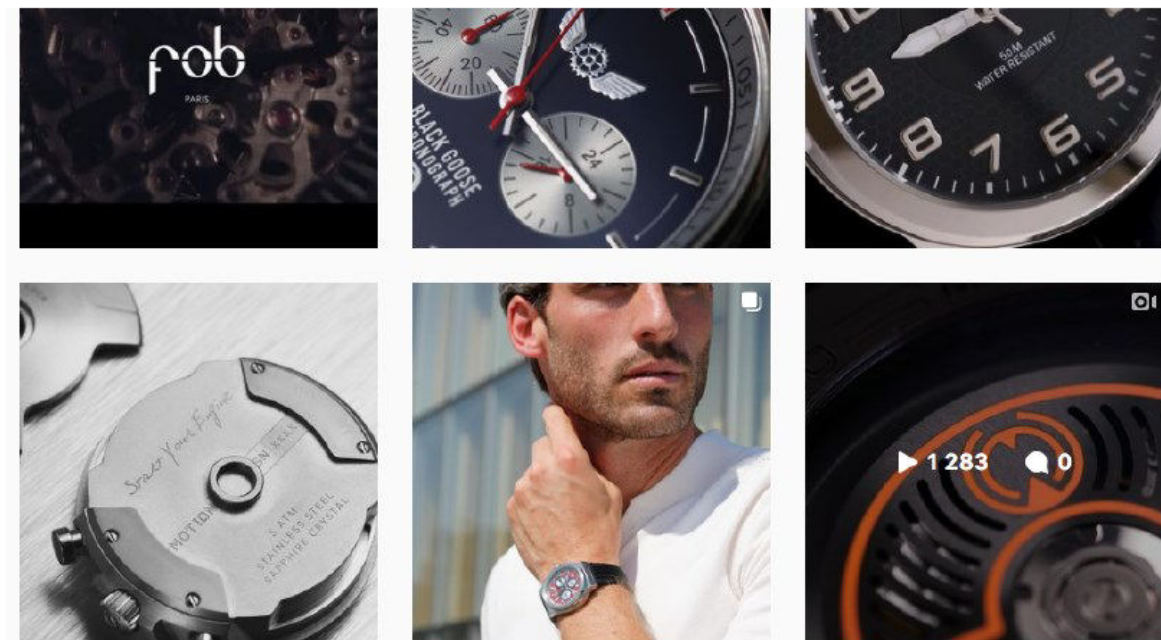
2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES



Collaboration avec Julien Landais : Acteur et réalisateur.

- Une publication photo sur l'Instagram de Julien Landais avec les mentions @lamontrefrancaise et @pequignet.horlogerie avec plus de **2,1K**.
- Une vidéo sur le changement d'heure avec présentation de La Montre Française en story sur le compte de Julien Landais et sur le compte LMF avec un cumul de plus de **34K** de vues.
- Une hausse de plus de **200%** des visites du site LMF durant la semaine de promotion (Barbara + Julien Landais).

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES



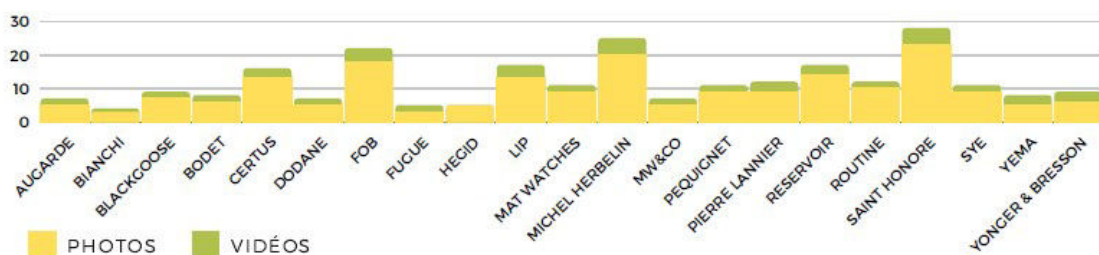
266 PHOTOS
+19%
21 MARQUES DE MONTRES

59 MINI-SPOTS
VIDÉOS
+8%

94% D'UTILISATION
PAR LES
MARQUES
SITES, BROCHURES ET RÉSEAUX SOCIAUX

CRÉATION DE CONTENU IMAGES & VIDÉOS

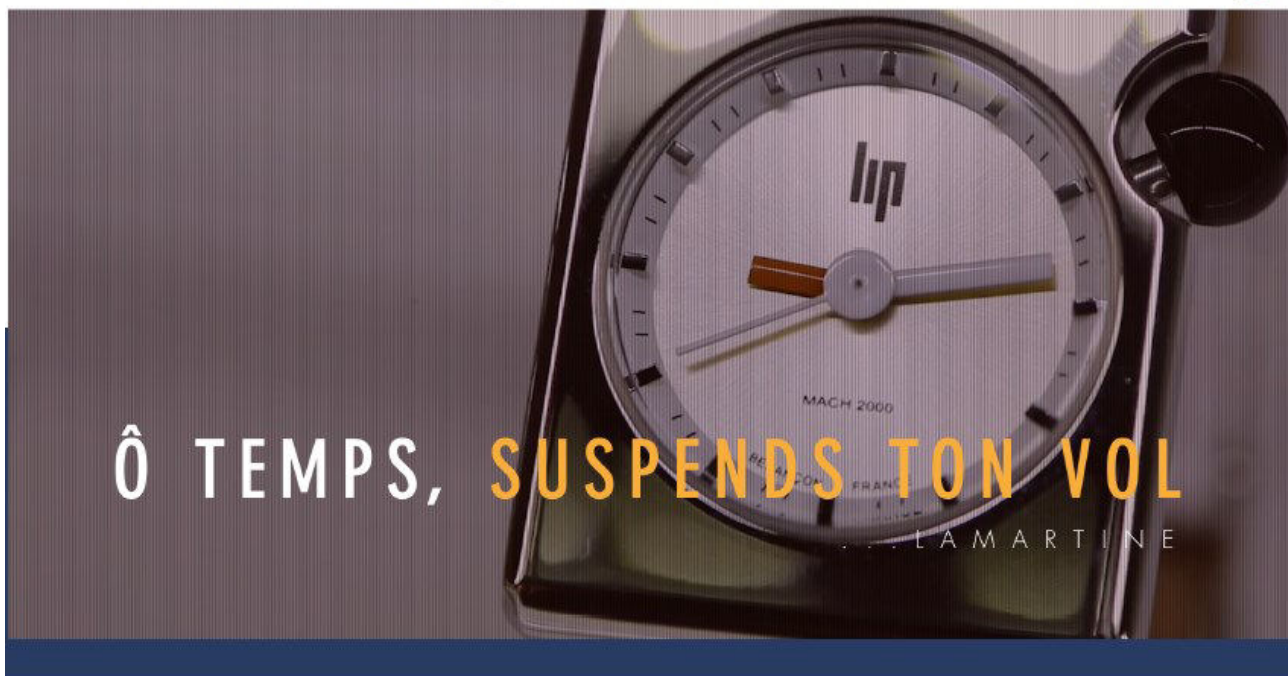
- Des contenus qualitatifs qui continuent de séduire et susciter l'intérêt du public.
- Une identification des tendances et une création en constante évolution.
- Une mise à disposition de contenu que les marques apprécient



Chaque marque dispose sur le Flickr de La Montre Française d'un album dans lequel il est possible de télécharger une photo ou, le cas échéant, un film. À partir de mars 2021 une banque d'images sera disponible directement depuis le site La Montre Française.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

FRANCE HORLOGERIE L'HORLOGERIE FRANÇAISE FABRICANTS ET MARQUES INFOS CONSOMMATEUR PUBLICATIONS  FR



4 921 SESSIONS
+4%

3 286 VISITEURS
UNIQUES
+7%

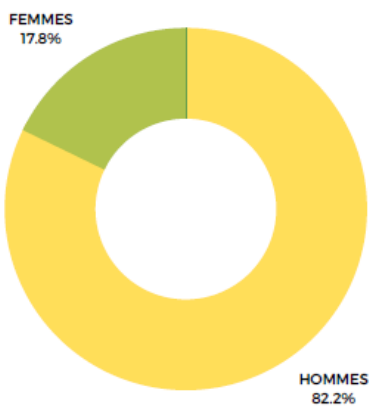
3M 52S **+38%**
DURÉE MOYENNE DE SESSIONS

SITE FRANCE HORLOGERIE

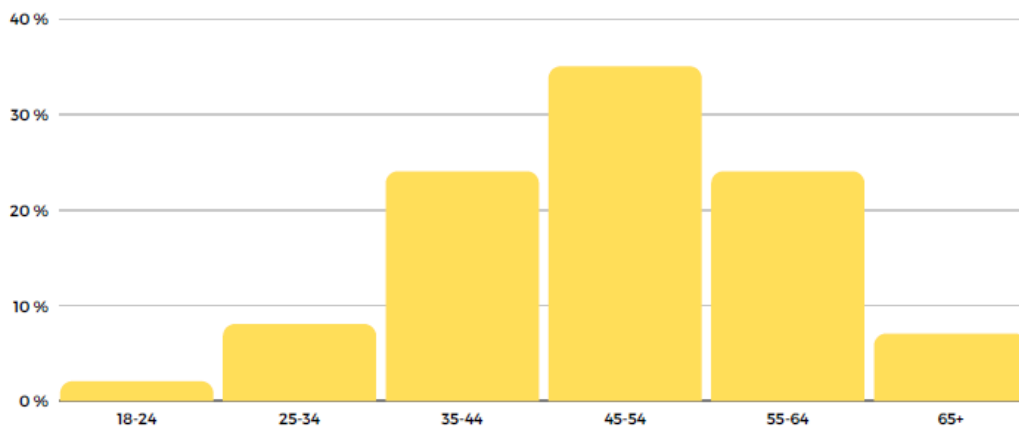
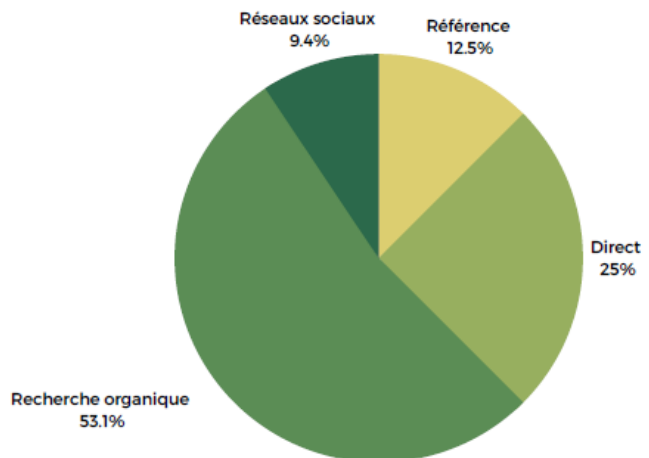
Le site institutionnel de France Horlogerie garde une fréquentation assez importante, le référentiel des marques reste néanmoins la rubrique avec le plus de visites.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

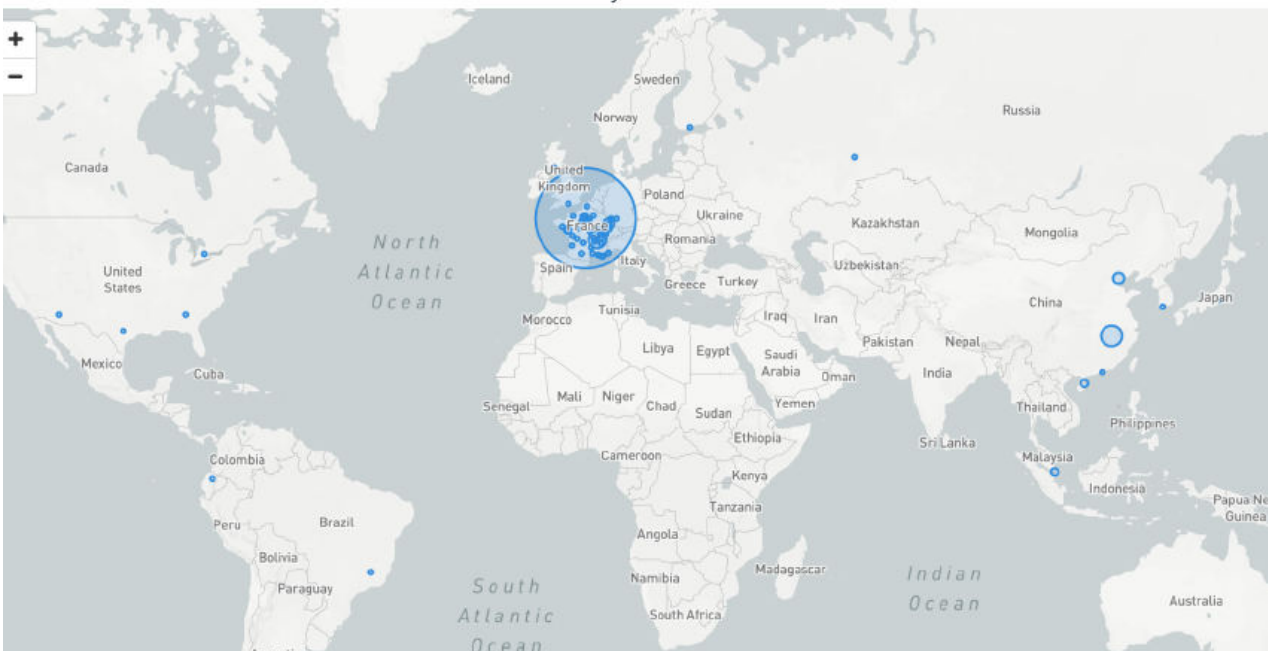
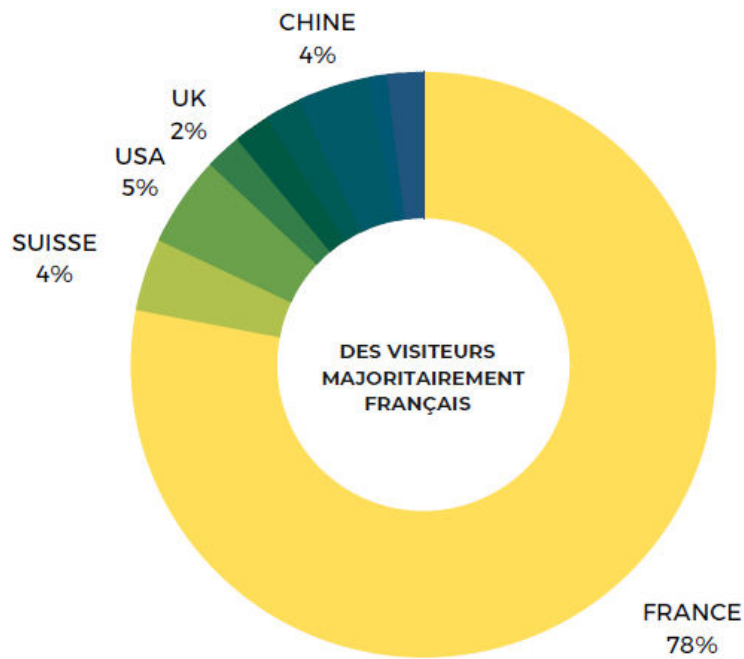
AUDIENCE DU SITE WEB FRANCE HORLOGERIE



- **82,2 %** de nos visiteurs sont des hommes,
- **35 %** de nos visiteurs ont entre 45 et 54 ans
- **53 %** de nos visiteurs viennent via les moteurs de recherches grâce à notre référencement.



2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES



2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

PLATEFORME LA MONTRE FRANÇAISE

Même si France Horlogerie a pu bénéficier d'un cofinancement de la part de Francéclat pour assurer une communication sur les réseaux sociaux au travers de la Montre française, il reste qu'il devenait nécessaire d'amplifier de façon significative les budgets.

Un groupe de travail a été constitué pour définir un projet de cahier des charges pour le déploiement d'une communication numérique en faveur de la filière horlogère. Ce projet, acté par le Comité stratégique de Francéclat, répond au besoin de développer la notoriété des marques et de l'horlogerie française, en élargissant le spectre à la distribution et à la réparation.

Parallèlement, un groupe de travail piloté avec Francéclat s'est réuni pour définir l'identité de l'horlogerie française pour le marché chinois.

Ces projets répondent à une demande exprimée par France Horlogerie dans le prolongement des réunions qui avaient eu lieu au 1^{er} semestre 2019 avec les adhérents.

Le président de France Horlogerie a d'ailleurs défendu devant le comité stratégique de Francéclat l'intérêt de ce projet de filière (fabricants, distributeurs, réparateurs).

Si la crise sanitaire a quelque peu perturbé le calendrier, ces projets devraient pouvoir être amorcés sur 2021.

A noter que la présence de la Montre française sur les réseaux sociaux a permis d'appeler l'attention des jeunes marques vers France Horlogerie.

LOCAUX FRANCE HORLOGERIE

Acquis en décembre 1998, l'espace occupé par France Horlogerie au n°22 de l'avenue FD Roosevelt à Paris 8e et situé au rez-de-chaussée du bâtiment sur rue a fait l'objet d'un acte de vente devant notaire lundi 14 décembre, conformément à la décision prise par le conseil d'administration du 2 juillet 2020.

Provisoirement installée depuis vendredi 11 en face de ses anciens locaux au rez-de-chaussée du pavillon dit « normand » situé sur cour, France Horlogerie devrait intégrer le 1^{er} étage une fois la translation des services de Francéclat opérée vers le bâtiment principal donnant sur l'avenue.

L'Union de la Bijouterie et de l'Horlogerie devrait suivre aux 2^e et 3^e étages. Le rez-de-chaussée devrait être mis à disposition des organisations professionnelles relevant du spectre des entreprises ressortissantes de Francéclat.

Le conseil du 26 novembre a retenu plusieurs options pour l'utilisation du produit de la vente (apport en fonds propres SDH, Fondation du Temps, rachat de locaux).

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

Le travail de France Horlogerie au quotidien face aux mesures Covid-19

France Horlogerie s'est largement mobilisé et a informé les adhérents sur les mesures gouvernementales de soutien et d'accompagnement des entreprises mises peu à peu en place en diffusant une note « Covid - dispositions pour les entreprises » récapitulant les *principales mesures et dispositions applicables aux entreprises complété par l'adoption par le Parlement de la loi de finances rectificative pour 2020 et la loi de l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 (23 mars)* réactualisée si besoin, diffusée par email et mise en ligne sur le site web institutionnel. Des informations ont également été communiquées chaque semaine dans la circulaire d'information hebdomadaire.

France Horlogerie a organisé des visioconférences par collège (17 au total) à partir du mois d'avril qui ont permis d'identifier les problèmes auxquels chacun des secteurs étaient confrontés et de les faire remonter aux Pouvoirs publics tels que :

- problème d'accès à la plateforme du chômage partiel
- difficulté de mettre en place les mesures barrières (pénurie des masques)
- fermeture des magasins, question des échéances et leur respect par les clients HBJO
- Le report de la mise en place des conseils municipaux pour les appels d'offres
- les PGE, financement du moyen et long terme et du haut de bilan...

Des notes de l'UIMM Doubs sur les principales mesures d'ordre social ont également été diffusées et ce dernier a participé à des visioconférences en exposant les différentes démarches engagées par l'UIMM sur le plan national et répondu aux questions des entreprises.

Les adhérents ont été informés pour le maintien et le retour à l'activité et la responsabilité pénale des employeurs en matière de protection contre la COVID.

France Horlogerie s'est également mobilisée sur la question de la pénurie des masques et Francéclat a ouvert le 17 avril un site web pour les entreprises des secteurs de l'horlogerie, de la bijouterie et des arts de la table.

- Réouverture des commerces

Dès l'annonce du 2^e confinement, France Horlogerie s'est mobilisé pour la réouverture des commerces en liaison avec les actions menées par les fédérations de détaillants et France Industries créatives. L'ensemble des organisations professionnelles des filières horlogerie-bijouterie et arts de la table ont adressé une lettre au Président de la République.

Un recours gracieux a été formé auprès du Premier Ministre par France Horlogerie en l'invitant à amender le décret du 29 octobre en introduisant une disposition donnant la possibilité d'ouvrir à l'ensemble des commerces de détail mettant en œuvre les protocoles sanitaires définis pour l'accueil du public.

- Fonds de solidarité pour le secteur HBJO

Suite à la réouverture des commerces le dernier weekend de novembre, une demande a également été adressée au Premier ministre concernant l'élargissement des mesures d'urgence à la filière horlogerie-bijouterie suite à la fermeture des commerces afin de :

- compléter le décret modificatif du 2 novembre 2020 relatif aux « secteurs dépendants » des commerces fermés (listes S1 et S1bis) afin qu'il couvre l'ensemble de la filière de notre secteur ;

- proposer une extension ciblée des allègements des charges sociales sur 2021 en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires réalisé.

Néanmoins, force est de constater que le Gouvernement n'a pas accédé à cette demande pour l'amont de la filière horlogère.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

DÉFINITION DES PLANS DE RELANCE DE FRANCE HORLOGERIE ET FRANCE INDUSTRIES CRÉATIVES

Dans le cadre du **plan de relance**, les propositions de France Horlogerie ont été adressées le 14 mai au ministre de l'Economie et des Finances.

Au-delà des points communs avec les industries créatives, l'accent a été mis sur plusieurs axes sectoriels.

Le premier concerne le renforcement du haut de bilan des entreprises dans la perspective d'une activité aléatoire jusqu'à la fin de l'année.

Plusieurs domaines ont été mis en évidence :

- *R&D : adaptation des produits aux nouvelles conditions RSE/Economie circulaire, introduction ou généralisation de nouvelles fonctionnalités, à l'exemple de dispositifs liés à la santé pour les montres,*

- *relocalisation par évolution des outils de production,*

- *prise en compte de la notion de Temps légal français, à la fois sécurisé, certifié, précis et traçable chez l'ensemble des acteurs économiques, y compris dans l'IoT,*

- *déploiement du numérique et des nouveaux moyens de communication/commercialisation (réalité augmentée) pour toucher à la fois le BtoB et le BtoC, déploiement rendu d'autant plus nécessaire par l'amplification de la crise des salons professionnels,*

- *nouvelles formations à mettre en place par l'intermédiaire de l'OPCO 2i et de la convention collective de la métallurgie dont dépend l'essentiel des fabricants français d'horlogerie...*

Notre industrie horlogère dispose depuis 1969 d'un outil de capital risque : la **Société de développement de l'horlogerie** (SDH) qui intervient pour renforcer les fonds propres des PME (capital, compte courant, emprunt obligataire convertible) ou garantie d'emprunts bancaires. A ce titre, l'expertise du milieu horloger par la SDH est particulièrement appréciée par les investisseurs. Or la crise du Covid-19 a absorbé l'ensemble des moyens de la SDH.

Pour accompagner les entreprises dans le cadre d'un plan de relance, **France Horlogerie a préconisé un abondement** de celle-ci par Bpi-France, en relation avec les régions : la région Bourgogne-Franche-Comté qui couvre les 2/3 du potentiel de l'industrie de la montre et, à un niveau moindre, les régions Grand-Est, Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes.

S'agissant de l'intérêt porté par les jeunes entrepreneurs à l'horlogerie, la procédure de prêts d'honneur reste à examiner dans le cadre de l'action économique de proximité des régions, avec un diagnostic d'accompagnement que pourrait porter la SDH.

Par ailleurs et outre le lancement sur 2021 de la Fondation du Temps, France Horlogerie a proposé de recalibrer plusieurs projets collectifs :

- **Retrouver des compétences sur l'ensemble de la chaîne de valeur** : des mouvements français pour l'industrie française de la montre, la prise en compte des enjeux des petites séries, de la RSE et de l'économie circulaire, création d'une plate-forme de production pour la région horlogère autour de Besançon, la reprise des travaux sur une Indication géographique.

- **Communiquer** pour vendre : reconfiguration du projet de plate-forme numérique (de l'information à la distribution pour toucher le BtoB et le BtoC), reconfiguration des locaux parisiens de la profession, redéploiement à l'exportation compte tenu de l'arrêt de Baselworld.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

DÉFINITION DES PLANS DE RELANCE DE FRANCE HORLOGERIE ET FRANCE INDUSTRIES CRÉATIVES

France Industries créatives a également élaboré un document de concert entre les secteurs de l'ameublement, de la céramique, de la filière cuir, de l'habillement et de l'horlogerie qui a été transmis mi-mai au ministre de l'Economie et des Finances.

Il est proposé trois séries de mesures transversales aux industries créatives :

- des **actions réglementaires liées à l'impact immédiat du Covid-19** : l'annulation totale des charges sociales et fiscales pour les TPE/PME pour la période d'arrêt de l'activité, la poursuite des mesures de chômage partiel, le relèvement du soutien FNE de 1 500 à 5 000 € pour la formation,
- des actions de financement moyen-long terme des entreprises par fléchage des dotations Bpi-France/fonds régionaux via un **fonds dédié aux industries créatives** ou via une société de capital risque sectorielle quand elle existe. Ce fonds permettra de soutenir les jeunes créateurs pour leur

développement, d'assurer le rebond des TPE/PME (R&D, promotion et implantation commerciale à l'étranger), d'accompagner certaines opérations de relocalisation et la mutation vers de nouveaux modes de consommation (Numérique, Economie circulaire et RSE,...).

- le financement des outils mettant en œuvre les actions collectives : avec l'instauration d'une **dotations budgétaire exceptionnelle par l'Etat aux CPDE/CTI** de manière à compenser leurs pertes de recettes en taxes affectées pour assurer le maintien ou le redéploiement de certaines actions des filières. La sortie des CPDE/CTI du champ des appels d'offres « marchés publics » pour accélérer les interventions dans la mesure où le domaine économique et commercial constitue un champ d'exclusion par la réglementation européenne.

FINANCEMENT DE LA PROFESSION : LOBBYING PLFR 2020/PLF 2021 ET DISCUSSIONS SDH

France Horlogerie a très tôt appelé l'attention des pouvoirs publics avec la pandémie Covid-19 et par ailleurs sollicité certains parlementaires, dont Mme Annie Genevard, vice-présidente de l'Assemblée nationale, pour interpeller le Gouvernement sur la situation des mandataires sociaux et des jeunes entreprises qui ne sont pas éligibles aux soutiens actuels.

Une enquête auprès des entreprises a été diligentée lors du premier confinement pour évaluer les besoins en trésorerie à court terme et en investissements nécessaires pour l'après confinement et rebond et les difficultés rencontrées pour l'application des mesures d'urgence comme le chômage partiel afin de mobiliser ensuite les pouvoirs publics.

Plusieurs visioconférences ont eu lieu entre Francéclat et les organisations professionnelles des secteurs qu'il couvre dont une qui a conduit à la signature d'une lettre conjointe adressée le 25 mars à la ministre du Travail et à la secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Economie et des Finances pour appeler leur attention sur :

- l'harmonisation des interprétations des DIRECCTE pour accepter la mise en place du chômage partiel,
- Le délai de remboursement des entreprises de l'avance sur rémunération,
- Le fonds de solidarité,
- la nécessité de délivrer un message très clair pour les entreprises qui maintiennent une activité partielle sur leur site en les exonérant de toute responsabilité face à la transmission du Covid-19

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

FINANCEMENT DE LA PROFESSION : LOBBYING PLFR 2020/PLF 2021 ET DISCUSSIONS SDH

Le renforcement des fonds propres des entreprises a largement été évoqué durant les multiples visio-conférences avec les adhérents pendant le confinement. Des contacts ont été pris avec le service de l'action économique de la région et avec celui de la région Ile-de-France.

Un groupe de travail a été constitué pour envisager l'adaptation de la SDH aux contraintes liées à sa montée en puissance.

Une action menée par France Industries créatives et France Horlogerie dans le cadre du 3ème projet de loi de finances rectificative sur 2020 visant à la création d'un fonds « industries créatives » pour en flécher ensuite une partie vers la SDH.

Deux amendements ont été portés -et rejetés- lors des discussions budgétaires sur le PLFR 2020 et le PLF 2021.

Le premier visait notamment à créer un fonds dédié aux industries créatives (dans le contexte fonds aéronautique et automobile) permettant de "ruisseler" sur les fonds spécifiques des secteurs concernés.

Le second dotait deux des comités professionnels de développement économique (CTC pour la filière Cuir, Francéclat pour les filières horlogerie et arts de la table) d'un abondement destiné à renforcer leur société financière sectorielle.

La question du financement a été reprise en 2021, tant pour mener à bien un projet avec Turenne Groupe qu'avec France Industries créatives pour le financement des jeunes pousses qui reste à trouver.

ACTION DE FRANCE INDUSTRIE : VOLET IMPÔT DE PRODUCTION

L'affiliation de France Horlogerie à France Industries créatives et France Industrie a permis de participer aux différents travaux sur le plan de relance dont ce dernier est l'interlocuteur privilégié du Gouvernement.

En ce qui concerne la **fiscalité de production**, on peut estimer que sur les 20 milliards € consacrés à sa baisse, 8 seront fléchés vers l'Industrie avec :

- la suppression de la part régionale de la cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE),
- la révision des valeurs locatives des locaux industriels en les alignant sur le régime général ou la création d'abattement de 50 % sur la taxe foncière des bâtiments industriels.

Si, à ce stade, l'une des propositions de France Industrie sur l'octroi par les collectivités d'une exonération pour 5 ans de l'ensemble des taxes de fiscalité locale pour relocalisation n'a pas été retenue, on doit cependant considérer que le volet fiscalité de production est le résultat d'un long travail de lobbying des organisations professionnelles.

Par contre, la question du **soutien aux fonds propres** n'avait pas trouvé à fin 2020 une solution totalement satisfaisante avec les prêts participatifs via une garantie de l'Etat, avec le recul de l'investissement productif évalué à 50 milliards € sur deux ans et le besoin des TPE/PME/ETI pour sortir des PGE et rebondir.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

UIMM - ACCORD D'EXTENSION

L'extension de cet accord a été prise par un arrêté du ministère du Travail du 25 août 2020 (JORF 26/08/2020) qui fait suite à la loi et au décret n°2020-926 du 28 juillet 2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable (jusqu'à 40 % de la durée légale).

Le salarié percevra une indemnité horaire égale à 70% de sa rémunération brute servant d'assiette à l'indemnité de congés payés ramenée à un montant horaire sur la base de la durée légale de travail applicable dans l'entreprise ou, lorsqu'elle est inférieure, la durée collective du travail ou la durée stipulée au contrat de travail. La rémunération prise en compte pour le calcul de l'indemnité horaire est plafonnée à 4,5 SMIC.

L'employeur perçoit une allocation d'activité partielle dont le taux horaire est égal à 60% de la rémunération horaire brute correspondant à l'assiette de l'indemnité de congés payés dans la limite de 4,5 SMIC.

Une visio-conférence avec l'UIMM Franche-Comté a été organisée sur ce sujet.

Horlogerie - les activités de fabrication relèvent de la convention collective de la métallurgie

L'UIMM a appelé l'attention à propos de la communication erronée sur l'accord du 7 juillet 2020 portant sur l'aménagement exceptionnel du temps de travail dans la convention collective nationale de la bijouterie, joaillerie, orfèvrerie et activités qui s'y rattachent et la convention collective nationale du commerce de gros de l'horlogerie qui indique que

cet accord est le fruit du travail « partenaires sociaux de la branche de la Bijouterie, Joaillerie et de l'**Horlogerie** ».

L'UIMM a eu l'occasion de préciser que la référence à la branche de l'horlogerie est une erreur, car elle n'existe pas en tant que telle, et fait naître, pour cette raison, des motifs de confusion pour les entreprises, dès lors que l'horlogerie abrite des activités différentes, qui entrent pour certaines dans le champ de conventions collectives différentes : la convention collective du commerce de détail de l'horlogerie-bijouterie, la convention collective du commerce de gros de l'horlogerie, les accords conclus dans la branche de la métallurgie, applicables, notamment, aux entreprises de fabrication et de réparation d'articles d'horlogerie.

L'UIMM relève que « *La confusion sémantique entretenue par l'emploi de l'Horlogerie dans la convention collective nationale de l'Horlogerie sans préciser commerce de gros (et par la référence aux « Partenaires sociaux de l'Horlogerie » dans la communication réalisée à propos des accords conclus par la Fédération française de la Bijouterie et la Fédération de l'Horlogerie*) est source de réelles difficultés : cette référence à l'Horlogerie peut induire en erreur des entreprises, portées à croire qu'elles doivent appliquer des accords alors que leur activité n'est pas visée dans le champ d'application de ces accords.* »

* Ex-Fédération nationale de l'horlogerie en gros qui regroupe les grossistes et importateurs/concessionnaires de marques étrangères

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

LA CRISE DES SALONS PROFESSIONNELS

La crise Covid-19 a incontestablement bouleversé le monde des salons professionnels dont la tenue a été annulée sur 2020.

En ce qui concerne Baselworld, France Horlogerie a particulièrement été au front pour négocier le remboursement des avances consenties par les exposants français. Elle a notamment organisé une concertation avec les organisations européennes (horlogerie et bijouterie). Cette négociation qui a duré deux mois a permis d'obtenir des conditions beaucoup plus avantageuses qu'initialement prévues.

Cette crise a provoqué l'amorce du départ des principales marques du rez-de-chaussée de la halle 1 et l'implosion du salon Baselworld.

L'accord avec MCH

le groupe MCH a accepté :

- d'une part, de revoir à la hausse le montant du remboursement aux exposants qui constitue plus qu'un doublement (65 % pour les exposants hors halle 1.0 dont le taux est fixé à 60 %) alors que la proposition initiale envisageait un pourcentage de 30 % maximum sur la facture totale,

- d'autre part, de ne plus lier les conditions de remboursement à la session de janvier 2021 dans la mesure où celle-ci a été aussi annulée.

Cette proposition a été validée mercredi 6 mai par le comité consultatif des exposants aux travaux duquel participe le délégué général de France Horlogerie.

C'est la cohésion des positions unanimes entre les différentes organisations professionnelles qui a permis cette avancée plutôt que de s'engager dans une voie contentieuse, longue et incertaine.

Le comité consultatif a ainsi tenu sa dernière séance le 6 mai 2020.

Rappelons que les entreprises de l'Union européenne participaient à ce salon depuis 1973. C'est ainsi que les fabricants de montres et d'horlogerie domestique étaient regroupés sous l'égide de la Chambre française de l'horlogerie. Cette ouverture découlait de la mise en œuvre des accords horlogers et de l'accord général Suisse/UE sur le libre échange.

Une page est définitivement tournée et il faut désormais regarder l'avenir.

Au-delà de la crise des salons, des contraintes de déplacement et de distanciation liées au Covid-19, de l'émergence d'un nouveau pôle (genevois) autour du luxe sous l'égide de la Fondation de la Haute Horlogerie (avec deux salons à Palexpo : Watches & Wonders et celui des marques ayant quitté la halle 1.0) pour mettre en orbite une « Swiss watch week », la question se pose d'une manifestation alternative pour les marques horlogères indépendantes non admises à Genève, les fabricants de bijouterie, les exposants en pierres et perles, les branches apparentées (machines, packaging...). Le format et le lieu restent bien évidemment à définir.

Face à la multiplication des événements en Suisse, à la présence de plusieurs salons en France, les attentes peuvent varier selon les distributeurs, les marques installées ou les nouveaux entrants autour des axes suivants : un événement novateur dans le concept, la combinaison d'une ouverture professionnels/grand public, la nécessité de communiquer sur les métiers en utilisant les moyens numériques, la présentation de la filière française.

Réinventer les rencontres BtoB et BtoC est un enjeu que connaissent l'ensemble des secteurs, à commencer par les fashion weeks.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

FORUM INTERNATIONAL DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES HORLOGÈRES – HONG KONG

Habituellement organisé durant la Hong Kong Watch & Clock Fair de septembre, ce forum a été organisé en visioconférence vendredi 13 novembre pour diffusion durant la manifestation digitale Autumn Sourcing Week ONLINE (16/27 novembre), à laquelle s'est jointe la foire horlogère.

Cette conférence a réuni les représentants d'Allemagne, de Chine, de Corée du Sud, de France, et du Japon.

La première partie a été consacrée à la conjoncture et aux effets de la pandémie Covid 19. Hormis la Chine, l'ensemble des pays a constaté un fort repli des ventes. Il est à relever que, contrairement à la France qui a fermé ses commerces spécialisés, la baisse du chiffre d'affaires a été moins forte dans la plupart des pays.

La Chine a en effet enregistré une reprise de ses ventes qui doit être nuancée en raison, notamment, du transfert d'une partie des achats des touristes chinois vers le marché intérieur. Cette reprise sur le marché domestique doit cependant être aussi tempérée au niveau des fabricants chinois dont les débouchés sont tournés vers l'export, avec la défaillance de certains marchés significatifs (Europe et Etats-Unis).

Même si la Corée et le Japon n'ont pas été jusqu'à présent fortement affectés par la pandémie, ils accusent aussi une baisse de leurs ventes en l'absence de touristes chinois.

La seconde partie était consacrée à la prospective. Si les perspectives de l'arrivée du vaccin et la prévision d'une reprise forte en Chine laissent augurer une année 2021 sous de meilleurs auspices, l'ensemble des participants est resté sur la réserve quant aux prévisions.

Certaines tendances se sont néanmoins dégagées sur la consolidation des montres connectées, l'évolution des modes de distribution même si le représentant de l'Allemagne a relevé que le numérique ne pouvait pas tout remplacer dans la mesure où la spécificité des produits fait qu'il y a besoin, à un moment, de rencontres entre marques, distributeurs et consommateurs.

Le représentant de Hong Kong a souligné que la pandémie allait continuer à peser encore un certain temps sur les déplacements, ce qui remet en cause le modèle organisé autour des achats des touristes pour se recentrer sur une consommation plus locale. A ce phénomène, s'ajoute un changement des curseurs en matière de styles de vie tournés davantage sur la nature, le sport, la santé...

Par ailleurs 4 de nos membres ont participé à l'Autumn sourcing : DWYT, Michel Herbelin, Pequignet, Pierre Lannier.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

CLUB TECHNIQUE DES COMPÉTENCES HORLOGÈRES

Dans le prolongement des visites de Femto/ENSMM/ CFAI à Besançon en novembre dernier, France Horlogerie a organisé le 30 janvier la première réunion du club technique des compétences horlogères qui a réuni une quinzaine d'entreprises sur le site bisontin de Francéclat : marques de montres et fabricants de composants.

En introduction, M. Guillaume Butty a rappelé les enjeux de cette initiative portée par l'intérêt du made in France et la nécessité d'envisager collectivement les évolutions techniques qui touchent produits et process. Ce club doit être un lieu de partage d'expériences et de mise en relations (fabricants de machines, fabricants de composants et marques). Au-delà des préoccupations tenant à la réalisation d'un mouvement français, il doit pouvoir s'intéresser à d'autres sujets comme le thème du jour concernant la fabrication de la boîte (polissage et fabrication additive).

La 2ème réunion, initialement programmée le 24 juin en visioconférence axée autour de 2 thèmes « Nouvelles fonctionnalités et Internet des objets » et « Nouveaux matériaux : les matériaux amorphes » a dû être reportée en 2021.



2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

ECONOMIE CIRCULAIRE

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire a été publiée au Journal officiel de la République française (n° 35 du 11 février 2020).

Cette loi comporte 4 volets :

- renforcer l'information du consommateur,
- lutter contre le gaspillage pour préserver les ressources naturelles,
- mobiliser les industriels pour transformer les modes de production,
- améliorer la collecte des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.

Soulignons que le projet examiné en conseil des ministres comprenait 13 articles. Après examen par le Parlement, leur nombre a été multiplié par 10 et la loi devrait être complétée par environ 200 décrets d'application...

Ces derniers devraient notamment désigner plus précisément les produits couverts par les obligations liées à la réparabilité et à la mise à disposition des pièces de rechange, notamment pour les produits électriques et électroniques.

L'horlogerie va bien évidemment être concernée : en particulier les montres à quartz qui, au niveau des réglementations UE, sont considérées comme des appareils électroniques. Mais la limitation des emballages va devoir conduire les marquages à reconsidérer tout leur packaging.

Au cours d'une réunion de France Industrie qui a eu lieu le 11 février, plusieurs points ont été soulevés sur :

- La conformité avec le droit européen : garantie légale, cohérence avec RoHS et Reach, respect de la libre circulation des produits.

- La concurrence : la remise en cause de la distribution sélective et des réseaux agréés avec l'interdiction de limiter l'accès d'un professionnel de la réparation aux pièces détachées. Soulignons que c'est un point de friction entre certains groupes de luxe et les horlogers-réparateurs indépendants.

- La propriété intellectuelle : comme la disposition relative à la mise à disposition des pièces détachées pour impression 3D...

Le recyclage et l'économie circulaire sont des sujets qui concernent l'ensemble de la filière de la fabrication à la réparation en passant par la distribution.

C'est la raison pour laquelle, réuni le 13 février, le conseil d'administration de France Horlogerie a décidé, en concertation avec l'UBH (détaillants) et la Fnamac (artisans-réparateurs) de constituer un groupe de travail pour examiner les réponses à apporter pour la filière aux nouvelles obligations créées par la loi.

Ces travaux s'inscrivent dans le prolongement de l'action engagée avec Francéclat il y a plusieurs années sur l'affichage environnemental dont le caractère obligatoire avait été un temps envisagé. La sensibilité du consommateur aux préoccupations environnementales implique une réponse concertée aux différents stades de la filière.

Dans la perspective de la loi Climat débattue au 1er trimestre 2021 et adoptée en août, les travaux devraient pouvoir reprendre.

Rappelons que, pour le recyclage des montres, Ecotempo (dont France Horlogerie est membre) offre la possibilité aux professionnels (fabricants, marques, distributeurs et réparateurs) et aux particuliers de recycler leurs montres ou composants usagés.

www.ecotempo.net

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

ECHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉ (EDI)

Suite aux travaux préparatoires d'un groupe de travail restreint, le groupe de standardisation horlogerie/bijouterie, organisé par GS1, s'est réuni à plusieurs reprises afin d'avancer sur la nomenclature des produits et des informations réglementaires à faire figurer (marquage CE pour les montres à quartz, poinçons pour les articles en métaux précieux, dénomination des cuirs...).

Une 1^{ère} version de la fiche-produit avec les données communes sur l'horlogerie et la bijouterie devrait être proposée au cours du 2d trimestre 2021.

L'objectif est également de réaliser quelques pilotes/tests avec les entreprises pour s'assurer de la cohérence des données à faire figurer et validées par le groupe.

Sur la base de la mise au point d'une nomenclature établie par les professionnels avec le concours de GS1, la fiche produit permet, pour les fournisseurs, à la fois un gain de temps, une uniformisation des référentiels, la fluidification des transactions commerciales, la réduction des litiges, le développement de l'information consommateur. Pour les distributeurs, outre les avantages cités précédemment, elle contribue à fluidification du processus des achats et des stocks.

Les avantages de l'EDI sont multiples : suppression des ressaisies, réduction des coûts papier (impression, courriers, fax, mise sous pli...), fiabilisation des données, automatisation des processus, gains de productivité, meilleur suivi des échanges (commande, bon de livraison, facture...).

APPELLATIONS

France Horlogerie renouvelle chaque année des recommandations à l'ensemble des marques de s'assurer des bons termes en usage dans la profession.: marquage du produit, étiquetage, publicités. Certaines habitudes commerciales et/ou une mauvaise compréhension des termes ont en effet pour résultat de galvauder certaines appellations, voire de susciter certaines dénominations de nature à créer une confusion à rebours des normes ou réglementations existantes.

France Horlogerie tient à disposition de ses adhérents une note sur les bonnes pratiques en horlogerie.

Qu'ils soient obligatoires ou volontaires, les marquages et appellations résultent :

- de réglementations nationales : étiquetage obligatoire des bracelets avec indication de la dénomination (cuir, croûte de cuir, synthétique...), de l'espèce animale en cas de bracelet en cuir conformément au décret 2010-29 du 8 janvier 2010), marquage « made in France » (article 39 du code des douanes et circulaire du 13 mai 2016) ;
- de réglementations internationales : marquage CE qui n'est pas un marquage d'origine mais un marquage de conformité (par exemple à RoHS) ;
- des normes : cas des montres étanches (ISO 2281) et des montres de plongée (ISO 6425).

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

APPELLATIONS

L'une des confusions que l'on retrouve le plus souvent porte sur l'étanchéité des montres au niveau de l'indication de la résistance à la pression sur le cadran ou dans les publicités voire les fiches descriptives du produit. Bien que la norme ISO ne retienne que le marquage de pression exprimée soit en mètres, soit en bar, France Horlogerie recommande l'utilisation du second, le premier étant source de confusion avec les montres de plongée.

Précisons que la mention de la pression exprimée en atmosphères (Atm) que certains s'obstinent à faire figurer - **notamment sur certaines plateformes et blogs - n'est pas reconnue par la norme ISO.**

- voire d'une juxtaposition entre réglementations et normes

La jurisprudence peut aussi fixer des règles d'interprétation : ainsi le fait de satisfaire aux critères douaniers permettant d'établir l'origine géographique d'un produit n'autorise pas pour autant le professionnel à utiliser une mention qui tendrait à laisser penser que le produit est intégralement originaire d'une région et/ou d'un pays donné alors qu'il ne s'agit pas de la stricte vérité

au niveau de certaines matières entrant de sa composition, en l'espèce le fabricant se prévalait de l'origine Périgord pour les duvets de canards utilisés pour le garnissage des couettes alors qu'il incorporait des duvets de Russie et de Pologne (arrêt 07.82-136 de la Cour de cassation, chambre criminelle, du 27 novembre 2007).

Pour la mise sur le marché français, les agents de la DGCCRF sont habilités à relever les infractions à certaines dispositions du code de la consommation prohibant les pratiques commerciales trompeuses (article L.121-2) et la tromperie (article L.441-1). Par conséquent, ces textes permettent de réprimer toute indication de l'origine et de qualité, quelle que soit sa forme, fausse ou de nature à induire en erreur le consommateur sur l'origine ou la qualité réelle du produit qui lui est proposé à la vente.

La profession horlogère doit aussi veiller à l'utilisation des appellations relatives au diamant, notamment avec la montée en puissance des diamants synthétiques.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

NORMALISATION HORLOGÈRE INTERNATIONALE

Présidée par le délégué général de France Horlogerie, la commission de normalisation horlogère s'est réunie à deux reprises :

- en janvier, consacrée aux travaux du congrès de normalisation horlogère internationale du comité ISO/TC 114 qui s'est déroulé à Marseille du 20 au 24 juin 2019,

- en septembre en visioconférence, dont l'essentiel des travaux a porté sur la révision de la norme ISO 17514 *dépôts luminescents – méthodes d'essais et exigences* dont la France assure le pilotage puisqu'elle a en charge la présidence (M. Gilles Buliard) et le secrétariat du sous comité SC5 « Luminescence ».

L'objectif était d'examiner les commentaires des différents pays membres (dont Chine, Japon, Suisse) suite à la consultation organisée au printemps dernier sur un 2d projet de révision de cette norme. Cette norme définit en effet :

- les essais sur échantillons (dépôt photoluminescent sur pastille de 1 cm²) : contrôle de la couleur, mesure de l'intensité lumineuse, tenue aux basses et hautes températures,

- les essais sur les composants et montres terminées : contrôle visuel dans l'obscurité de la visibilité des composants (aiguilles, cadran) et de la lisibilité de l'heure sur la montre terminée, test d'adhérence du dépôt photoluminescent sur les composants.

Un projet amendé sera proposé au SC5 qui devrait se réunir d'ici la fin de l'année.

La commission a ensuite procédé à l'examen quinquennal des normes françaises et elle a décidé de réviser les normes suivantes :

- NF S81-518 méthode de contrôle des montres de plongée : proposition d'introduire un essai pour vérifier le fonctionnement de la valve de décompression pour les montres de plongée en saturation ;

- NF S86-021 aiguillages – raccordement avec le cadran : actualisation ;

- NF S80-772 boîtes de montres revêtues d'alliage d'or – méthodes d'essai des revêtements : alignement sur la norme ISO sur le même sujet ;

- NF S86-641 carrures pour boîtes deux pièces à fond vissé, ouverture ronde, cadran en appui sous le réhaut : actualisation.

En ce qui concerne l'examen quinquennal des normes internationales :

- ISO 14368-2 : 2003 verres de montres minéraux et en saphir – partie 2 : fixation à la boîte par collage ou à l'aide d'un joint : la Chine a demandé l'ajout de deux joints supplémentaires.

- ISO 6426 vocabulaire horloger : si la partie 1 « définition technico-scientifiques » a été confirmée en l'état, la révision de la partie 2 « définitions technico-commerciales » a été demandée par la France et le Japon pour tenir compte de l'évolution de l'offre avec l'introduction des définitions suivantes : montres connectées, montres de plongée scuba, instrument de mesure du temps radio-contrôlé ou radio-synchronisé, assemblage des mouvements et montres, manufacture...

Enfin, les produits à quartz sont concernés par la loi sur l'économie circulaire avec la définition d'un indice de réparabilité.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES

FRANCE HORLOGERIE DANS LES ORGANISATIONS AU SERVICE DE LA PROFESSION

L'HORLOGERIE À L'HEURE EUROPÉENNE

France Horlogerie est membre de deux organisations horlogères européennes :

- instauré par l'accord horloger de libre échange UE/Suisse de 1967, le **Comité permanent de l'horlogerie européenne (CPHE)** a pour objet de régler les questions bilatérales entre les deux partenaires. Outre la question du Swiss made qui vient à son terme avec l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance réglant l'utilisation du nom « Suisse » pour les montres, le comité est amené à examiner les questions relatives à la fluidité des échanges, aux réglementations environnementales applicables à l'horlogerie, à la question des contrefaçons.

Le Comité est présidé alternativement par la Suisse (actuellement M. Jean-Daniel Pasche) et un pays de l'Union européenne.

Si le CPHE n'a pu se réunir en présenciel sur 2020, plusieurs contacts ont eu lieu sur :

- la disparition du salon Baselworld
- Les normes environnementales

- créée au début de ce millénaire, la **Fédération de l'horlogerie de l'Union européenne EuroTempus** a pour président M. Mario Peserico, assisté de M. Patrice Besnard, délégué général.

Depuis 2016, EuroTempus s'est ouvert au secteur de la distribution et est devenue : la *Fédération de l'Horlogerie et des Activités connexes de l'Union européenne*

Son objet est de délibérer sur tous les problèmes d'intérêt général et communs à la filière de l'horlogerie et des activités connexes de l'Union européenne ainsi qu'aux applications liées à la mesure du temps. Elle intervient dans un contexte réglementaire où plus de 60 % du droit interne résulte des textes communautaires régissant les aides d'Etat, les régimes douaniers, les garanties, les substances chimiques... Elle peut favoriser l'émergence de projets de coopération industrielle, de recherche ou de coopération commerciale pour la promotion du savoir-faire.

Enfin, elle a pour objet d'assurer la défense et la représentation de l'intérêt général de la filière horlogère et des activités connexes de l'Union européenne auprès des organisations internationales, pouvoirs publics nationaux ou internationaux (UE). EuroTempus assure aussi le secrétariat de la délégation communautaire du Comité permanent de l'horlogerie européenne.

Les sujets abordés ont été les suivants :

- les conséquences de la pandémie et les effets du renforcement du Swiss made,
- La décision de la Comco concernant la délivrance des mouvements par le Swatch Group,
- Les questions relatives aux réglementations européennes (substances chimiques, plomb, piles...), la loi française sur l'économie circulaire,
- Les salons professionnels.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES MULTIPLES FACETTES



Au travers de ses différentes actions collectives, le comité, au sein duquel siègent au conseil d'administration 2 représentants de France Horlogerie, (MM. Pierre Burgun et Guillaume Butty, ce dernier étant vice-président) apporte un soutien à nos entreprises :

- études de styles, cahiers de tendance pour la création,
- études statistiques et économiques dont le panel 5 sur le marché français de la montre et du bijou,
- étude sur la caractérisation des états de surface et suivi de Reach et RoHS (matériaux et substances chimiques) pour son département technique,
- soutien à l'export déjà mentionné,
- bureau de normalisation horlogère également mentionné.

M. Butty est également membre du comité stratégique qui a pour mission de proposer des orientations au conseil d'administration.



France Industries créatives (ex Climo - Comité de liaison des industries de main-d'œuvre) est présidée par M. Pierre-François Le Louët (filiale habillage) et le délégué général de France Horlogerie en assure le secrétariat.

Le Climo s'est constitué à l'occasion des négociations qui ont abouti à la création de l'Organisation mondiale du commerce (accords de Marrakech 1994). A cette époque, plusieurs fédérations de secteurs dont la main-d'œuvre constituait le cœur de leur activité et étaient directement concurrencés par les pays à bas salaires, avaient souhaité faire entendre une voie différente.

Depuis cette date, des délocalisations à la montée en puissance du numérique, les activités des

Outre les questions de financement de Francéclat, l'année 2020 a été marquée par :

- l'établissement d'un contrat d'objectifs et de performance assigné à Francéclat pour la période 2020/2023. Pour l'horlogerie, outre le développement des marques à l'international, on peut relever la création d'une plateforme de communication autour de la montre française, le soutien au projet de Fondation du Temps, la réindustrialisation de certaines opérations en France, de l'éthique (RSE), développement durable et de l'économie circulaire, le renforcement des fonds propres avec le soutien de la Société de développement de l'horlogerie (SDH) dont le spectre a été élargi aux fabricants de bijouterie-joaillerie et des arts de la table.

Comme mentionné infra, Francéclat participe au financement d'actions collectives et plus particulièrement a co-financé en 2020 les réseaux sociaux autour de la Montre française ainsi que les frais d'études pour le projet de Fondation du Temps.

secteurs représentés au sein du Climo ont eux aussi connu une mutation. La physionomie des emplois et des entreprises a changé.

Il convenait de prendre la mesure de cette évolution et de mettre l'accent sur l'un des points forts, **la création**, sans pour autant renier l'importance de la main-d'œuvre. En outre dans un contexte de « French tech » en faveur des startups de l'économie 4.0, il est essentiel de rappeler que les secteurs couverts, pour « traditionnels » qu'ils soient, sont tout aussi capables d'innover (textiles intelligents, synchronisation horaire...) et contribuent à la renommée de l'art de vivre à la française tout en restant des pôles d'animation dans des zones rurales. « French tech » ne saurait se passer de « French créa » !

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES



Cette affiliation de France Horlogerie à France Industries créatives intervient aussi dans le contexte d'une adhésion à France Industrie qui résulte de la fusion en 2018 du Groupe des fédérations industrielles (GFI) le cercle de l'Industrie.

Parmi les axes de travail sur 2020, on relèvera :

- la participation aux groupes de travail de France Industrie comme : fiscalité de production, économie circulaire, Europe industrielle,

- la participation aux réunions mensuelles des délégués généraux des organisations professionnelles de France Industrie.

- le positionnement de France Industries créatives : actions de lobbying en faveur du financement des comités professionnels de développement économique et centres techniques industriels et du dé plafonnement de leur taxe fiscale affectée qui a été obtenu dans le cadre de la loi de finances 2020, organisation et fonctionnement au regard d'autres structures (comité stratégique de filière comme celui dédié à la mode et au luxe), club d'échange de bonnes pratiques et de partage d'expériences, mise en œuvre d'actions transversales pour les entreprises des fédérations.

Des propositions de rebond ont été adressées au ministre de l'Economie et des Finances le 14 mai et France Industries créatives a contacté plusieurs parlementaires afin de proposer un amendement au projet de loi de finances rectificatives pour 2020. Dans le prolongement des plans accordés aux secteurs de l'Automobile et de l'Aéronautique, cet amendement porte sur :

- une dotation budgétaire exceptionnelle aux comités professionnels de développement économiques suivants : DEFI pour le secteur Mode & Habillement et Francéclat. Cette dotation vise à compenser les pertes en recettes de taxe fiscale affectée en raison de la fermeture physique des canaux de distribution constituant la part principale de la collecte ;

- un fonds « industries créatives » destiné à fléchier, via les régions et les outils professionnels existants, le renforcement du haut de bilan des ETI/PME de nos secteurs.

L'animation de France Industries créatives et la participation aux travaux de France Industrie, permet à France Horlogerie de bénéficier de nombreuses informations qui sont relayées auprès des adhérents.

En outre France Industrie est devenu l'interlocuteur naturel des pouvoirs publics pour l'ensemble de l'Industrie. C'est ainsi qu'elle a pesé de tout son poids et a pu obtenir la baisse de **fiscalité de production**, on peut estimer que sur les 20 milliards € consacrés à sa baisse, 8 seront fléchés vers l'Industrie. Ce débat a pris en 2019 de l'ampleur et rejoint les études menées par France Horlogerie dans les années 2000 sur le rétablissement de la compétitivité des entreprises horlogères en zone frontalière.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES



ECO TEMPO

UN GAIN DE TEMPS POUR L'ENVIRONNEMENT

Eco Tempo est une marque déposée en mai 2010 par la société JLB Brand.

Un concept « propre » et unique,

Eco Tempo est un concept novateur mondial de recyclage de montres et de bijoux.

Les montres et bijoux sont collectés, démantelés, triés et revalorisés.

Aujourd'hui, plus de 80 % du poids d'une montre peut être recyclé.

Un concept écoresponsable,

Eco Tempo a choisi AG2I et R2D2, société d'insertion sociale, pour le démantèlement et le tri des montres et de bijoux.

Cela permet d'offrir un tremplin vers l'emploi à des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle.

Eco Tempo a également choisi de s'en remettre à MSP, société de fonderie professionnelle de matériaux précieux pour la revalorisation de ses composants.

Ainsi la démarche Eco Tempo revêt un aspect écologique et social. Elle participe à une économie circulaire.

Un concept avantageux pour tous.

La démarche d'Eco Tempo est Freemium : gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels, sous forme d'adhésion annuelle. Particuliers comme professionnels disposent désormais d'un circuit simple ; clair et éco-responsable pour recycler leurs montres et bijoux, quel qu'ils soient.

Pour plus d'information sur la procédure de recyclage des montres et bijoux :

WWW.ECOTEMPO.NET

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

LE SAVOIR-FAIRE HORLOGER INSCRIT À L'UNESCO :

UNE COOPÉRATION FRANCO-SUISSE

En matière horlogère, la relation franco-suisse est une vieille histoire et le mouvement pendulaire entre les deux pays semble perpétuel au plus grand profit du savoir faire mécanique horloger.

Peu de gens savent que le premier « orologiste » recensé à Genève en 1554 est un huguenot français venu de Lorraine et fuyant les persécutions religieuses, Thomas Bayard, tandis que l'horlogerie bisontine a vraiment connu son envol à partir de 1793 avec l'arrivée du natif de ce qui était alors la République de Genève, Laurent Mégevand.

Plus récemment c'est l'accord horloger signé en 1967 entre la Communauté économique européenne (CEE) à six -dont la France- et la Suisse qui a permis la signature en 1972 de l'accord général de libre échange tous produits. Ce traité était accompagné d'un accord complémentaire dit « calibres équivalents » qui permet toujours aux ébauches fabriquées de part et d'autre du Jura d'être considérée comme de qualité équivalente pour être intégré dans un mouvement terminé.

L'horlogerie fait donc partie d'une longue collaboration -mais aussi de concurrence- entre Suisse et France qui se sont unies sur le plan culturel pour porter devant l'UNESCO un projet commun et exemplaire en faveur de l'horlogerie.

Présidée par S.E. Mme Olivia Grange, ministre de la culture, du genre, du divertissement et du sport de la Jamaïque, la 15e session du Comité intergouvernemental de la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine immatériel s'est tenue cette semaine à Paris.

A ce titre, le comité a validé le 16 décembre les « **savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art de l'Arc jurassien** » qui figurent désormais sur la liste du patrimoine immatériel de l'humanité. Vous trouverez ci-joint le film illustrant le dossier de candidature : <https://ich.unesco.org/fr/8b-liste-representative-01146>

Composé de représentants de 24 États parties à la Convention, le Comité se réunit une fois par an pour suivre la mise en œuvre de cet instrument juridique ratifié par 180 États.

Du côté Jura français, ce dossier, notamment soutenu par le Grand Besançon et le Pays horloger, a présenté les différents aspects des savoir-faire franc-comtois tant au niveau des écoles de formation, des laboratoires et de la fabrication sans oublier la présence des musées. (<https://ich.unesco.org/doc/src/43269-FR.pdf>).

Cette reconnaissance ferme définitivement la porte malencontreusement ouverte par un Premier Ministre en 1973 qui en déclarant « Lip c'est fini ! » avait instillé dans l'esprit des gens que l'industrie horlogère française c'était aussi terminé, époque où l'arrivée du quartz semblait condamner l'horlogerie mécanique.

Saluons le courage des « irréductibles » horlogers « gaulois » qui, contre vents et marées, ont voulu maintenir une industrie horlogère en France et particulièrement en Franche-Comté, tout comme leurs collègues helvètes.

2020 FRANCE HORLOGERIE : DES ACTIVITÉS MULTIPLES

LE SAVOIR-FAIRE HORLOGER INSCRIT À L'UNESCO :

UNE COOPÉRATION FRANCO-SUISSE

Depuis, la relance de marques emblématiques comme Yema ou Lip, la permanence de certaines marques comme Michel Herbelin ou Pequignet conjuguées au fort regain d'intérêt de jeunes créateurs pour l'horlogerie -du Doubs à Paris, Lyon, Bordeaux... en passant même par la Bretagne- fait la brillante démonstration que la France reste dans la course.

Elle l'est d'autant plus grâce à ses fabricants de composants reconnus par des grands groupes de luxe et à l'horlogerie de gros volume - des horodateurs « made in Besançon » que l'on retrouve dans nombre de grandes villes de par le monde aux comtoises, horloges d'édifice et instruments de synchronisation horaire - et dont les entreprises sont réparties dans plusieurs régions de France.

Mère de toutes les industries, l'horlogerie a toujours su évoluer au fil des technologies, y compris en France où les premiers brevets du quartz ont été déposés par Marius Lavet et en dépit de certaines décisions malencontreuses des pouvoirs publics.

La quête du Temps est en effet infinie comme l'atteste le réseau français du Temps Fréquence qui fait de notre pays l'un des tout premiers dans cette spécialité.

Au-delà de la crise liée à la pandémie Covid, cette reconnaissance rentre dans la perspective des orientations fixées par France Horlogerie :

- relocation/localisation des fabrications en France (dont un projet d'Indication géographique) ;
- développement de la notoriété de l'horlogerie française autour du numérique ;
- remettre le Temps au cœur de la Cité avec le projet de Fondation du Temps.

2020 FRANCE HORLOGERIE : LES ADHERENTS SE DISTINGUENT

EUROPE 1 À L'HEURE DE GORGY TIMING

Mercredi 7 octobre, Nicolas Gorgy, directeur général de Gorgy Timing (conception, fabrication et commercialisation de solution de diffusion de l'heure et de synchronisation horaire – La Mure) a été interviewé dans le cadre de l'émission radiophonique "La France bouge".

Dora Nanaa et Europe 1 font le tour de France des initiatives positives et novatrices. Ils œuvrent aux quatre coins du pays pour faire bouger les lignes et casser les codes : qui sont ces entreprises qui s'engagent et inventent le monde de demain ?

Le témoignage de Nicolas Gorgy sur l'aventure de l'entreprise créée il y a 46 ans par son père Maurice se retrouve en cliquant sur le lien suivant :

<https://radio-podcast.fr/podcast/europe-1/82/la-france-bouge/Raphaelle-Duchemin>

L'HORLOGERIE FRANÇAISE DE RETOUR À L'ÉLYSÉE :

LA MARQUE MICHEL HERBELIN DISTINGUÉE !



On avait tendance à l'oublier, l'horlogerie française a constitué un emblème du savoir-faire français aussi bien sur le plan technique que celui des arts décoratifs en servant notamment de cadeau diplomatique de la part des chefs d'Etat, des rois de France à la présidence de la République.

Au XXI^e siècle, après la marque Lip retenue à la boutique officielle de l'Élysée pour financer la rénovation du palais, l'exposition « Fabriqué en France » qui s'est déroulé les 18 et 19 janvier dans la salle des fêtes et les salons attenants, a permis de distinguer la marque Michel Herbelin, implantée à Charquemont (Doubs). Cette exposition a constitué une première en présentant à la fois les produits de l'agriculture, de l'artisanat, des métiers d'arts et de l'industrie représentatifs du savoir-faire français.

Un comité de sélection présidé par Mme Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, et composé de 10 personnalités reconnues pour leur engagement en faveur du « fabriqué en France », s'est réuni jeudi 19 décembre. Notons dans ce comité la participation des anciens ministres MM. Arnaud Montebourg et Yves Jégo (président de France Origine garantie), du député M. Philippe Huppé, auteur du rapport « France : métiers d'excellence », du fondateur de la marque « Le Slip Français » M. Guillaume Gibault, de la fondatrice et présidente du « MIF Expo », salon du made in France.

2020 FRANCE HORLOGERIE : LES ADHERENTS SE DISTINGUENT

L'HORLOGERIE FRANÇAISE DE RETOUR À L'ÉLYSÉE :

LA MARQUE MICHEL HERBELIN DISTINGUÉE !

Retenus parmi près de 1750 candidatures, 101 produits ont été choisis pour représenter le savoir-faire des 101 départements et territoires d'outre mer français, avec le concours des préfets et acteurs économiques. France Horlogerie avait adressé un mail aux marques pour appeler leur attention sur cette opération.

C'est le modèle iconique Antarès qui a représenté le savoir-faire horloger du Doubs. Lancé en 2007, ce modèle muni d'un système breveté permettant de changer le bracelet en un clic et, associé, à un bracelet bleu, blanc ou rouge, il symbolise les valeurs de la marque Michel Herbelin dont la création remonte à 1947. En 2019, 80 000 montres ont été assemblées à Charquemont.



En pré-réservation obligatoire, ce sont 10 000 visiteurs qui ont pu découvrir ainsi les 101 produits sélectionnés dont la montre Antarès de Michel Herbelin.

SIBRA MASQUE LES MINISTRES

La création de masques en cuir par la société Sibra, fabricant de bracelet implanté à Besançon, a également montré la faculté d'adaptation de nos adhérents à cette crise sanitaire.

A l'occasion de la 2^e édition du « Leather Sustainable Forum » organisée lundi 14 septembre par le Centre national du Cuir, membre de France Industries créatives, son président Frank Boelhy a offert un masque Sibra au ministre chargé des PME, M. Alain Griset. Espérons que d'autres suivront pour porter les couleurs des industrie françaises du cuir et de l'horlogerie !



2020 FRANCE HORLOGERIE : LES ADHERENTS SE DISTINGUENT

MÉDITATION SUR TEMPS PAR L'UN DE NOS ADHÉRENTS

Nous reproduisons ci-après le post mis sur linkedin par Philippe Badaroux qui participe à nos travaux sur le projet de la Fondation du Temps :

« Le confinement, une pause dans l'hyper accélération du temps ?

Alors que l'horizon se rétrécit au jour le jour, au rythme des annonces de nos dirigeants, les rythmes changent, il nous semble avoir plus de temps, mais les journées font toujours 24 heures. Contradiction ? Que faire de ce temps retrouvé ?

S'engager à corps perdu dans ce que l'on a toujours pas eu le temps de faire, ou bien continuer à procrastiner, ou en profiter pour se laisser vivre ? Prendre le temps, se resynchroniser avec ses proches, ses enfants et retrouver leurs rythmes biologiques ?

Passer son temps sur Facebook et autres réseaux sociaux, ces "mangeurs de temps" ? Trouver "du temps pour soi", pour lire, se choyer, pour aimer ?

Le "Temps subi" jusqu'alors, dans une vie de dingue, devient le "Temps choisi" en ce moment particulier.

Car la question n'est pas le temps lui même, mais le nombre de choix que les technologies nous apportent. Tout est question de priorités. Apprenons à mieux maîtriser le temps.

Synchronisation scientifique pour la mesure et le contrôle du temps, et synchronisation sociale pour une meilleure gestion du temps en harmonie avec nos proches sont deux valeurs universelles qui doivent cohabiter. La période unique que nous vivons nous interpelle. Le monde repartira-t-il comme avant ?

Changer l'impact du temps sur le monde en prenant conscience qu'il est possible d'accéder aux clés de la maîtrise du temps, rationnelle comme émotionnelle ! Un objectif bien ambitieux que nous poursuivons dans la Fondation du Temps. A suivre... »

La pandémie de la Covid 19, qui a généré trois confinements, la fermeture des commerces physiques dits « non essentiels », l'arrêt des achats des touristes étrangers et la fermeture des salons internationaux a pesé sur le niveau d'activité horloger, en particulier pour l'export.

Production horlogère en chute

Le chiffre d'affaires de 271 millions € de l'industrie française de l'horlogerie accuse une chute de 22 %, se positionnant après deux années de forte progression à un niveau proche de celui de 2013 mais néanmoins encore bien au-dessus de ceux de 2009 et 2010, les deux années qui ont suivi le krach financier.

Malgré un léger redressement en fin d'année, ce recul sensible de l'activité, imputable à la crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, a affecté l'ensemble des entreprises à de très rares exceptions près et, par voie de conséquence, les trois secteurs de notre industrie : la montre, a priori un peu moins touchée sur le marché national qu'à l'exportation, les composants et bracelets de montres, tributaires des commandes de leurs clients helvétiques, en repli eux aussi, et l'horlogerie de gros volume.

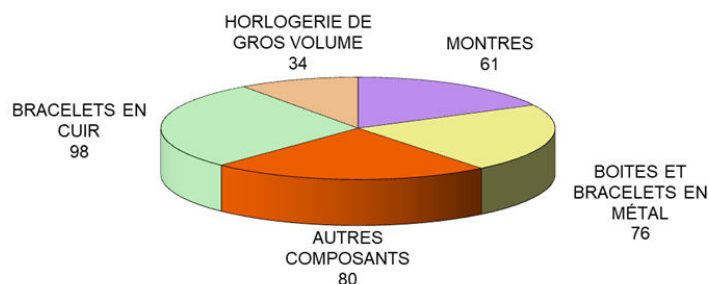
Il est à noter que les fabricants de montres qui assemblent en France (seuls résultats pris en compte dans ces chiffres) connaissent une baisse moins marquée de -12 %. Ce résultat peut s'expliquer par l'intérêt en faveur des marques de notre pays sur le marché intérieur mais également par l'arrivée de nouvelles marques françaises qui souhaitent assembler en France.

Même s'ils sont affectés par leur principal débouché helvétique, les composants de montres représentent 70 % du potentiel industriel français. La part des montres dans le chiffre d'affaires s'établit à 20 %, celle de l'horlogerie de gros volume, essentiellement horlogerie technique et distribution d'heure, à 10 %.

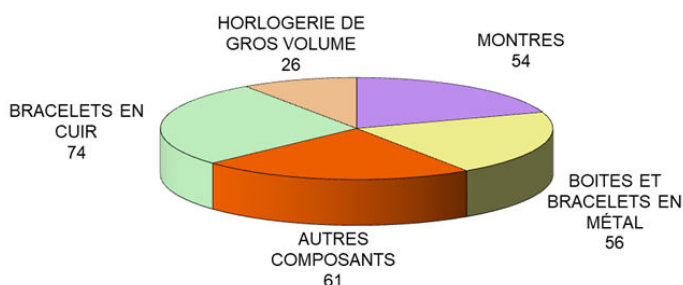
Exportations et réexportations

Les exportations horlogères ont chuté de 37%, passant de 2 790 milliards € en 2019 à 1 801 milliards € en 2020, une situation identique à la plupart des pays, s'expliquant par la chute du tourisme international et l'annulation de nombreux événements générateurs de ventes. Tiré par les composants, la part export du chiffre d'affaires horloger se maintient autour de 80 % depuis 2013 alors qu'il s'établissait à 66 % en 2005.

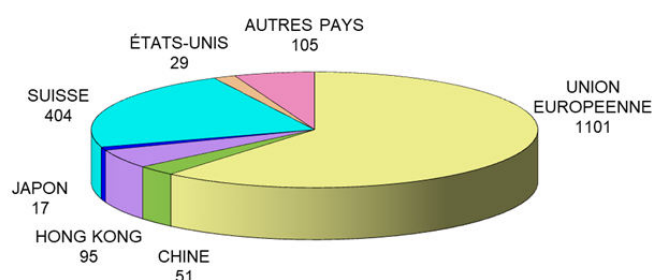
C.A. 2019 DES FABRICANTS (349 MILLIONS D'€ H.T.)



C.A. 2020 DES FABRICANTS (271 MILLIONS D'€ H.T.)



EXPORTATIONS 2020 (1.801 MILLIONS D'€ H.T.)



Exportations et réexportations (suite)

Les exportations et réexportations de montres ont atteint 1 313 milliards €. Les principaux pays destinataires sont le Royaume-Uni (21%), la Suisse, l'Allemagne et l'Italie (12%) et l'Espagne (10%). Ces résultats permettent à la France de conserver le **4^e rang mondial des pays exportateurs de montres** derrière la Suisse, Hong Kong, la Chine mais devant l'Allemagne, les États-Unis ou Singapour.

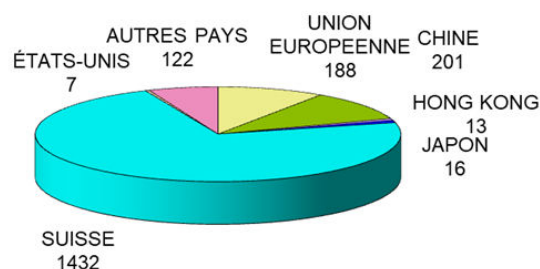
Il convient de noter que ces chiffres n'incluent pas les montres connectées qui sont « diluées » avec d'autres produits électroniques et ne relèvent pas du chapitre 91 « Horlogerie » de la nomenclature douanière.

Importations

Les importations sont passées de 2 806 milliards € en 2019 à 1 979 en 2020 (dont 1 659 milliards € pour les montres), principalement originaires de Suisse, de Chine et de l'Union européenne.

Le taux de couverture de nos importations par nos exportations se maintient au-dessus des 90%, malgré les baisses importantes dues à la crise sanitaire et à l'arrêt des voyages internationaux.

IMPORTATIONS 2020 (1.979 MILLIONS D'€ H.T.)



Origine des produits mis à la consommation en France

Les données de Francéclat permettent également de distinguer l'origine des montres mises à la consommation en France en 2020.

En valeur, 76% de ces pièces provenaient de Suisse, 9% de Chine et 8% de l'Union européenne.

Par contre, en volume, la Chine reste en tête (70%), l'Union européenne et la Suisse ne représentant respectivement que 15% et 6%.

Concernant les pendules et réveils, en valeur, 57% de ces pièces sont issus de Chine, 21% de l'Union européenne et 6% de Suisse.

CHIFFRES 2020

Industrie horlogère française : chiffre d'affaires hors taxes 2019 et 2020

	Année 2019	Année 2020	Variation 2020 par rapport à 2019
	Valeur en €	Valeur en €	
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de montres</u> (H.T.)	61 129 000	53 641 000	-12,25%
Métropole	33 953 000	31 406 000	-7,50%
Export	27 176 000	22 235 000	-18,18%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de composants</u> (H.T.)	155 862 000	117 226 000	-24,79%
Métropole	8 519 000	6 787 000	-20,33%
Export	147 343 000	110 439 000	-25,05%
<i>dont Fabricants de boîtes de montres et de bracelets de montres en métal</i>	<i>75 994 000</i>	<i>56 209 000</i>	<i>-26,03%</i>
<i>Métropole</i>	<i>3 481 000</i>	<i>3 098 000</i>	<i>-11,00%</i>
<i>Export</i>	<i>72 513 000</i>	<i>53 111 000</i>	<i>-26,76%</i>
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie de petit volume</u> (total H.T.)	216 991 000	170 867 000	-21,26%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants de bracelets de montres en cuir</u> (H.T.)	97 691 000	74 080 000	-24,17%
Métropole	7 871 000	6 743 000	-14,33%
Export	89 820 000	67 337 000	-25,03%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie de gros volume</u> (H.T.)	34 460 000	25 928 000	-24,76%
Métropole	10 430 000	8 366 000	-19,79%
Export	24 030 000	17 562 000	-26,92%
<u>Chiffre d'affaires des fabricants d'horlogerie</u> (total H.T.)	349 142 000	270 875 000	-22,42%

Source : Observatoire Francéclat / I.N.S.E.E.

CHIFFRES 2020

Commerce extérieur français 2020

	Quantités	Valeur en €	PUM en €
<u>Importations</u>			
Montres	14 842 052	1 659 413 000	111,80
<i>dont Quartz analogiques*</i>	9 909 239	594 759 000	60,02
Composants		137 479 000	
<i>dont Mouvements de montres terminés</i>	953 161	25 608 000	26,87
<i>dont Boîtes de montres</i>	608 799	6 022 000	9,89
Bracelets de montres		99 494 000	
Total Industrie de la montre		1 896 386 000	
Horlogerie domestique	7 641 004	42 874 000	5,61
Horlogerie technique		38 618 000	
Mouvements d'horlogerie terminés		487 000	
Pièces détachées		605 000	
Total Horlogerie de gros volume		82 584 000	
Total Horlogerie		1 978 970 000	
<u>Exportations</u> (Producteurs et non producteurs)			
Montres	4 162 912	1 313 043 000	315,41
<i>dont Quartz analogiques*</i>	2 373 121	482 309 000	203,24
Composants		160 097 000	
<i>dont Mouvements de montres terminés</i>	657 827	11 842 000	18,00
<i>dont Boîtes de montres</i>	36 809	2 282 000	62,01
Bracelets de montres		236 205 000	
Total Industrie de la montre		1 709 345 000	
Horlogerie domestique	1 532 384	25 033 000	16,34
Horlogerie technique		66 470 000	
Mouvements d'horlogerie terminés		374 000	
Pièces détachées		334 000	
Total Horlogerie de gros volume		92 211 000	
Total Horlogerie		1 801 556 000	

* Montres-bracelets seulement

FRANCE HORLOGERIE

La **filière horlogère française** comprend trois secteurs d'activité :

- les **composants de montres** et la sous-traitance pour le luxe ou le travail de précision (boîtes, aiguilles, mouvements et pièces constitutives, bracelets ...)
- les **marques de montres** (du design à l'assemblage réalisé en propre ou en sous-traitance, diffusion de licences)
- l'**horlogerie de gros volume** (distribution et synchronisation de l'heure, horlogerie industrielle).

SES MISSIONS

France Horlogerie assure la représentation et la valorisation de la filière en développant ou en apportant son soutien à des projets collectifs (projets R&D, antenne à Shanghai, organisation de rencontres B to B et d'expositions grand public).

Depuis 1947, date de sa création, elle met son expertise au service de ses entreprises à travers le suivi administratif, législatif, réglementaire, juridique, technique, économique et financier de la filière.

En matière de propriété industrielle, elle propose à ses adhérents une aide pour le dépôt de marques, de dessins, de modèles, la recherche d'antériorité et en cas de litige.

Chaque semaine, France Horlogerie diffuse sa lettre d'information professionnelle à ses adhérents et ses partenaires qui est aussi consultable sur le site www.francehorlogerie.com (rubrique Publications)

SON ORGANISATION

Le conseil d'administration de France Horlogerie représente l'ensemble de ses membres selon leurs métiers répartis en trois collèges (montres, composants, gros volume). Sa composition a été renouvelée pour la période triennale mi-2019/mi-2022. Le conseil sortant a tenu à introduire de nouvelles marques/ créateurs issus des collèges « montres » et « gros volume ». De la même manière, les sociétés étant représentées au conseil pourront désigner un administrateur suppléant en cas d'empêchement du titulaire du poste.

Le bureau du conseil d'administration a été confirmé pour la même période comme suit :

Président :	M. Guillaume Butty (collège composants)
Vice-présidents :	M. Jean-Pierre Bodet (collège gros volume)
	M. Pierre Burgun (collège montres)
Trésorier :	M. Gérard Simon (collège composants)
Délégué général :	M. Patrice Besnard

COLLÈGE MONTRES

M. Laurent Aziz (FOB Paris)
M. Philippe Bérard (SMB)
M. Pierre Burgun (Pierre Lannier)
M. Henrick Gauché (Hegid)
M. Cédric Gomez-Montiel (Michel Herbelin)

COLLÈGE COMPOSANTS

M. Pierre Berthet (Berthet Horlogerie)
M. Gilles Buliard (La Pratique)
M. Guillaume Butty (Tena Butty & Robur)
M. Antoine Gérard (IMI)
Mme Françoise Miserez (FM Industries)
M. Gérard Simon (Sibra)
M. Sylvain Tatu (Fralen)

COLLÈGE GROS VOLUME

M. Jean-Pierre Bodet (Bodet)
M. Michel Caron (Dimahor)
M. Philippe Lebru (Utinam)

PARTENAIRES ET INTERLOCUTEURS

- les services de la Commission européenne à Bruxelles et à Berne
- les élus du département du Doubs de la région Bourgogne-Franche-Comté en raison de la forte présence de l'industrie horlogère dans cette région, ainsi que les maires des communes horlogères dont Besançon et Morteau
- les administrations centrales telles que la Direction générale des Entreprises (DGE)
- la Fédération de l'horlogerie et des activités connexes de l'Union européenne EuroTempus
- le Comité professionnel de développement économique (CPDE) Francéclat
- le Comité permanent de l'Horlogerie européenne (CPHE)
- la commission de normalisation horlogère Afnor, le Comité européen de normalisation (CEN) et le comité international ISO/TC 114
- les associations représentatives de l'Industrie : France industries créatives pour les métiers de création (ex Comité de liaison des industries de main-d'œuvre - CLIMO) et France Industrie pour le niveau national de l'Industrie
- la Société de développement de l'horlogerie (SDH)
- l'Union de la bijouterie et de l'horlogerie (UBH - détaillants)
- La Fédération nationale artisanale des métiers et de création du bijou, de l'horlogerie et des activités connexes (Fnamac)
- le Groupement des installateurs d'horlogerie d'édifices et d'équipements campanaires (GIHEC)
- le Conservatoire européen des cloches et horloges (CECH)
- l'Association française des amateurs d'horlogerie ancienne (AFAHA)



À LA RECHERCHE DU TEMPS...

Direct Lemon by O'Lemon

Pour la CFHM

Dessiné par Camille Talon